

**Forêt Communale de Labatmale
55,19 ha
Révision d'aménagement forestier
(2015-2034)**



Aménagement
forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LABATMALE

Département (s) : 64 - Pyrénées-Atlantiques

2015 - 2034

Surface retenue pour la gestion 55,19 ha

Altitudes extrêmes : 300 m - 445 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Forêts pyrénéennes

Arrêté préfectoral à coller sur cette page

SOMMAIRE

	page
Arrêté préfectoral	1
Sommaire	2
Note de présentation	3
1. ETAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement	5
1.2 La forêt dans son territoire	6
1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers	8
2. PROPOSITIONS DE GESTION	10
2.1 Définition des objectifs de gestion	10
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	10
2.3 Effort de régénération	11
2.4 Classement des unités de gestion	12
2.5 Programme d'actions : coupes/travaux	13 à 16
2.6 Engagement environnemental	17
3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	18
Page des signatures	19
Délibération	20
ANNEXES.....	21

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LABATMALE

2015 - 2034

Le contexte :

La forêt communale de Labatmale est composée de 12 parcelles forestières. Elle occupe une surface de 55,19 ha sur le territoire communal de Coarrazze (64).

Historiquement, la commune de Labatmale, usagère de la forêt communale de Coarrazze, devint propriétaire en 1854 du lot qui lui fut assigné à la suite du cantonnement du droit d'usage.

Cette forêt, située au sein de la Région forestière de la Bordure sous-pyrénéenne, est entièrement installée sur le versant d'un coteau orienté au sud-ouest, depuis la crête à 445 m d'altitude jusqu'à son pied à 300 m. Elle est drainée par deux ruisseaux principaux dont le ruisseau de "Cap de bédât" à l'ouest.

Bien que la fertilité soit faible en général, les conditions de croissance des peuplements sont assez convenables. Leur état sanitaire est plutôt satisfaisant malgré la présence -non rédhibitoire- du chancre du hêtre.

Les deux essences majoritaires, chêne pédonculé et hêtre, risquent d'être affectés par les changements climatiques ; le chêne sessile devrait mieux s'y adapter.

Les enjeux principaux de la forêt :

La production ligneuse (bois d'œuvre et de chauffage) est la fonction prépondérante de la forêt communale de Labatmale. L'affouage y tient une place importante.

Les zones humides de pentes et de bords des ruisseaux revêtent sur 2,60 ha un intérêt environnemental indéniable dans cette forêt. Ces espaces très fragiles nécessiteront une protection particulière.

D'un point de vue social, la fréquentation de cette forêt demeure locale et extensive. Une boucle du PLR y est en situation excentrée. La pratique de la chasse est habituelle et une palombière est encore en activité.

La sensibilité paysagère est assez marquée sur 10 ha environ aux abords de la RD 412 et du chemin des serres.

Aucun risque naturel impliquant la forêt n'a été recensé à ce jour.

Bilan de l'aménagement précédent :

Pour sa durée d'application (1999-2013), l'aménagement précédent prévoyait de régénérer en 15 ans 7,78 ha. Nous considérons aujourd'hui la régénération installée, mais pas encore acquise, sur 3,10 ha dans la parcelle 5 (40 %). A noter toutefois que 3,34 ha vont bénéficier d'une coupe définitive dès 2015 dans la parcelle 2, au-dessus d'une densité suffisante de semis naturels. Les travaux d'entretien de ces jeunes peuplements forestiers n'ont pas été poursuivis depuis 2010 mais seront encore nécessaires pour assurer leur croissance, voire leur survie.

La récolte moyenne annuelle constatée a été moindre que la récolte prévue : prévision : 372 m³/an, récolte réalisée : 218 m³/an, récolte reportée : 50 m³/an (le programme des coupes a été respecté à 3 exceptions près : la régénération dans l'UG 3R n'a pas été amorcée, la dernière coupe de régénération dans l'UG 2 est repoussée en 2015 comme la coupe d'amélioration dans l'UG 6), récolte surestimée : 104 m³/an.

Les produits accidentels ne représentent pour leur part que 7 m³/an. Le lotissement des coupes affouagères a été réalisé régulièrement par la commune.

Les travaux de réfection des pistes forestières et la création d'une piste dans la P12 ont été faits. Le nettoyage des abords des routes a été réalisé surtout au cours de la première moitié de la période. Faute de projets concrets, la culture à gibier et le parcours permanent de course d'orientation n'ont pas été créés. Les sentiers forestiers du Lagoin ont été rendus obsolètes par le balisage du Plan Local de Randonnée.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- **Production ligneuse** : poursuivre la régénération des peuplements arrivés à maturité, entretenir les peuplements les plus jeunes issus des dernières régénérations, favoriser le mélange des essences et particulièrement le développement du chêne sessile, maintenir la vigilance en matière sanitaire, entretenir régulièrement le réseau de pistes forestières et réduire les effets néfastes du ruissellement, établir dans les coupes un réseau de cloisonnements d'exploitation dès que le relief le permet.

- **Fonction écologique** : mettre en oeuvre des techniques adaptées susceptibles de respecter les espèces, préserver les zones engorgées et des bords des ruisseaux, créer des îlots de vieillissement, désigner des arbres au profit de la biodiversité.

- **Fonction sociale** : veiller à la qualité esthétique des peuplements forestiers aux abords des voiries publiques et du parcours balisé, réserver les coupes accessibles de petits bois et de bois moyens aux affouagistes ainsi que les houppiers des coupes vendues, encourager l'ACCA de Coarrazze à rechercher régulièrement l'équilibre sylvo-cynégétique dans cette forêt.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier (suite) :

- **Protection contre les risques naturels** : pas de mesure particulière à prendre dans ce domaine sinon favoriser la résilience des peuplements.

Pour atteindre ces objectifs, **la forêt communale de Labatmale sera traitée en futaie régulière**. Les unités de gestion qui la composent seront réparties selon les groupes suivants :

- **Groupe d'amélioration** divisé en un sous-groupe de jeunesse (3,10 ha) et en un sous-groupe d'amélioration proprement dit (41,75 ha).

- **Groupe de régénération**, sur 7,74 ha, dont 4,40 ha sont à ouvrir en régénération et 5,24 ha sur lesquels la régénération doit être terminée pendant la durée du présent aménagement.

- **Groupe des îlots de vieux bois**, sur 2,60 ha, croissant sur des zones humides de pente et des bords de ruisseaux de la forêt communale, laissé au repos pendant la durée de l'aménagement.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Comme au cours de la période précédente, les coupes sont programmées tous les 2 ans en moyenne afin de constituer des lots à vendre sur pied homogènes et des coupes affouagères suffisantes.

A l'exception des îlots de vieillissements, toutes les unités de gestion du groupe d'amélioration portant des tiges précomptables seront parcourues en coupe une à deux fois pendant la période d'aménagement.

Pour tenir compte d'une fertilité plutôt faible en général, la rotation des coupes d'amélioration a été fixée le plus souvent à 12 ans pour les feuillus et à 10 ans pour les résineux.

Les coupes seront progressives dans les unités de gestion du groupe de régénération. La régénération naturelle des peuplements y sera recherchée.

Comme par le passé, les houppiers et les tiges de faible valeur commerciale des coupes vendues seront délivrés à la commune pour satisfaire ses besoins en bois d'affouage, soit 135 m³/an ou 180 stères en moyenne annuelle.

Dès que le relief le permettra dans les unités de gestion passées en coupe, il est fortement recommandé de mettre en place un réseau de cloisonnements d'exploitation afin de protéger les sols.

pour les travaux :

Les travaux sylvicoles programmés consistent à favoriser l'apparition et la croissance des semis naturels dans les unités de gestion du groupe de régénération. Ils prennent en compte les unités de gestion en cours de régénération et celles qui vont l'être au cours de la présente période d'aménagement. Des enrichissements en chêne sessile - plantations par points d'appui - seront également programmés dans ce groupe afin de renforcer l'adaptation des essences aux conditions stationnelles et aux changements climatiques.

Les travaux d'entretien ont été répartis suivant les peuplements à régénérer en place, les semis naturels de chêne pédonculé et de hêtre se répartissant plutôt équitablement.

Pour assurer la réussite complète de la régénération de l'UG 5j, les travaux d'entretien de ces jeunes peuplements forestiers (fourré et gaulis) doivent être réalisés dès 2015.

Les pistes forestières seront l'objet de travaux d'assainissement à réaliser en début de période d'aménagement et de travaux d'entretien répartis régulièrement pendant la période.

Afin d'assurer la propreté de la forêt communale, des travaux de ramassage des ordures et déchets sauvages ont été programmés annuellement. A noter que la commune réalisait elle-même ce ramassage au cours des dernières années, comme le lotissement des lots d'affouage d'ailleurs.

Bilan prévisionnel

Le bilan des récoltes augmente de 10 % par rapport à la période passée. Les volumes en régénération et ceux en amélioration sont toutefois comparables.

Le prélèvement moyen n'atteint pas la production biologique (-0,8 m³/ha/an) puisque cette forêt est majoritairement en phase de maturation. Le capital bois sur pied doit donc augmenter à terme.

La forêt produira un volume suffisant pour les coupes affouagères, les meilleures qualités étant destinées à la vente sur pied.

Les recettes de bois sont en baisse (- 20 %) par rapport à la période passée du fait de la faiblesse des cours actuels. Les subventions possibles sont comparables compte tenu des travaux éligibles.

La prévision de dépenses en travaux est quasiment identique aux dépenses passées.

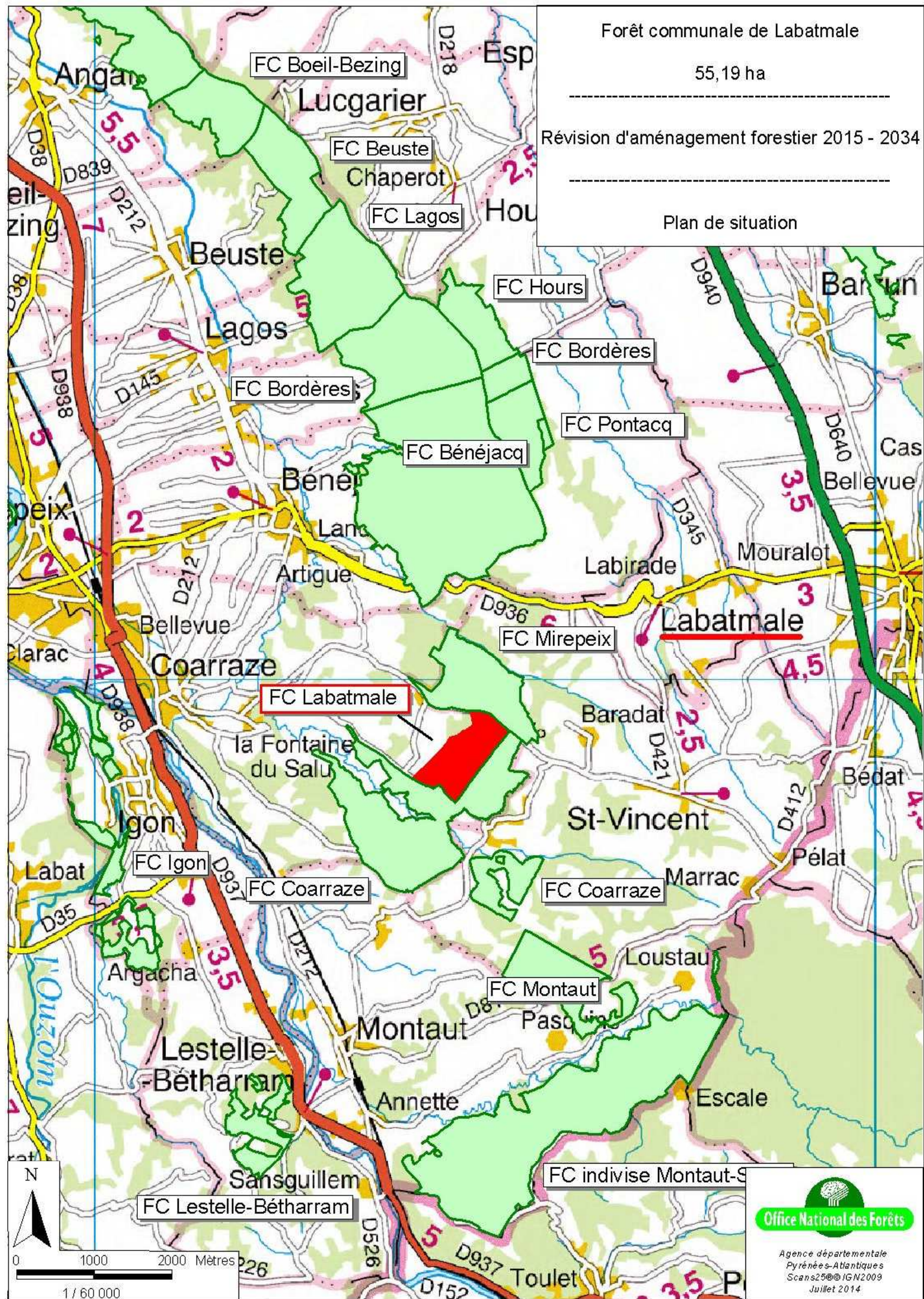
Le bilan général en moyenne annuelle reste positif mais ne représente que 59 % du bilan précédent.

Forêt communale de Labatmale

55,19 ha

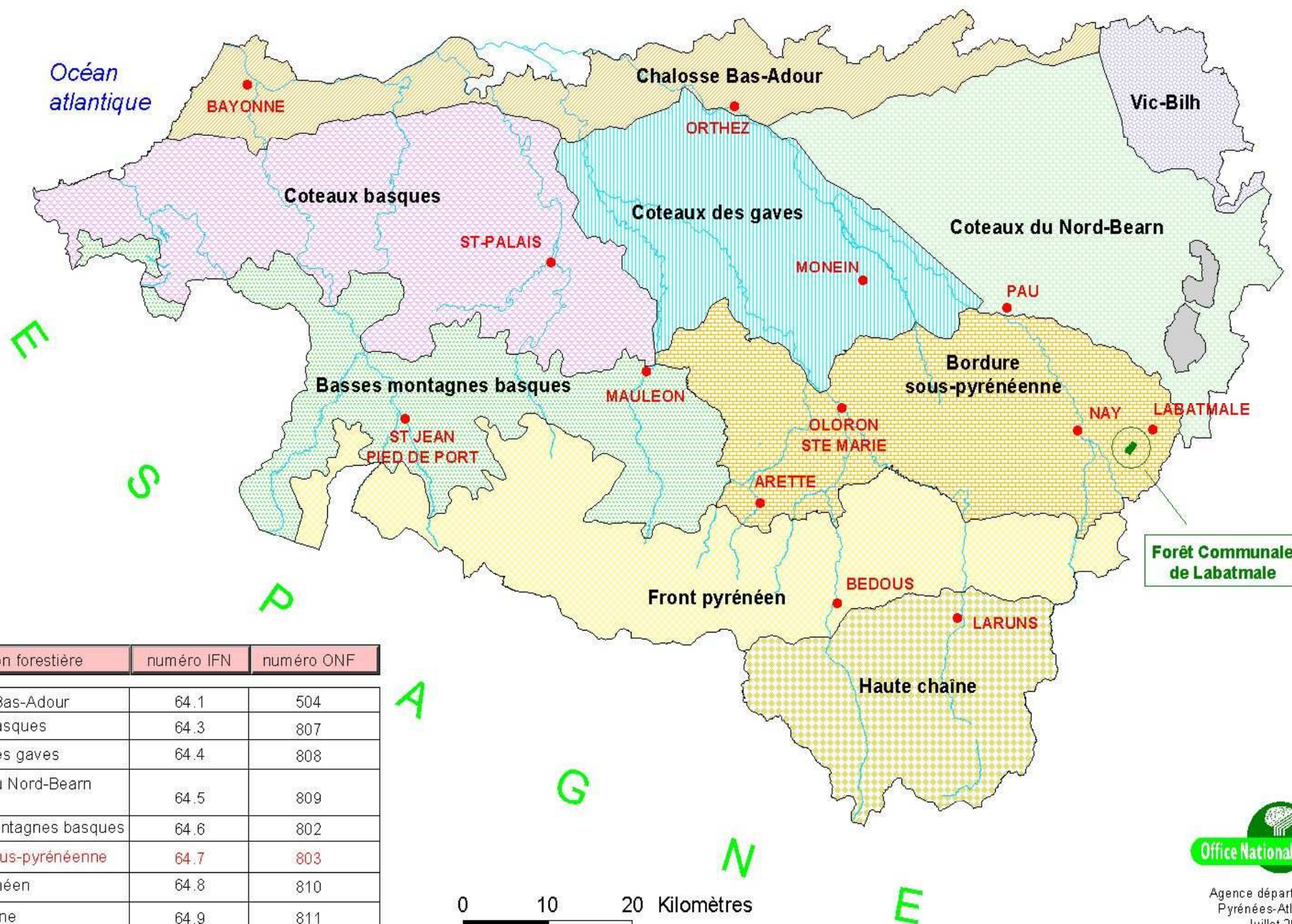
Révision d'aménagement forestier 2015 - 2034

Plan de situation



Agence départementale
Pyrénées-Atlantiques
Scans25@IGN2009
Juillet 2014

RÉGIONS FORESTIÈRES DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Région forestière	numéro IFN	numéro ONF
Chalosse Bas-Adour	64.1	504
Coteaux basques	64.3	807
Coteaux des gaves	64.4	808
Coteaux du Nord-Bearn et Vic-Bilh	64.5	809
Basses montagnes basques	64.6	802
Bordure sous-pyrénéenne	64.7	803
Front pyrénéen	64.8	810
Haute chaîne	64.9	811

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative		
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LABATMALE	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	64 - Pyrénées-Atlantiques	
Communes de situation	Coarraze	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	803- Bordure sous-pyrénéenne	
Schéma régional d'aménagement de référence	Forêts pyrénéennes	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2015	2034

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Labatmale	F21135W	55,18 64 ha	05/04/1999	1999	2013

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	55,18 64 ha
Surface retenue pour la gestion	55,19 ha
Surface boisée en début d'aménagement	55,19 ha
Surface en sylviculture de production	55,19 ha

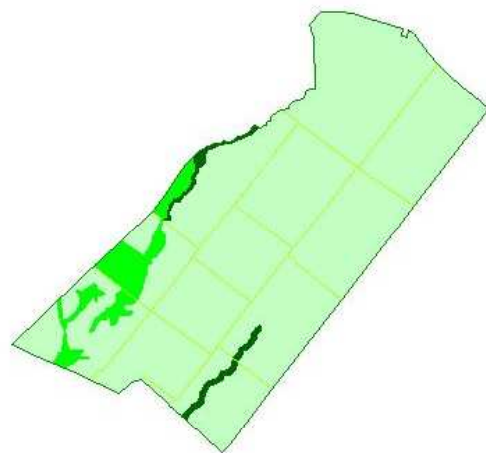
Commentaires :

L'annexe 1 détaille la composition foncière de la forêt communale qui n'a pas subi de modification depuis 1999. La surface cadastrale est retenue pour la gestion car sa différence avec la surface mesurée au Service d'Information Géographique de l'ONF n'est que de 2,6 %.

La surface en sylviculture de production correspond à la surface retenue pour la gestion (dont la surface des zones humides classées en îlots de vieillissement).

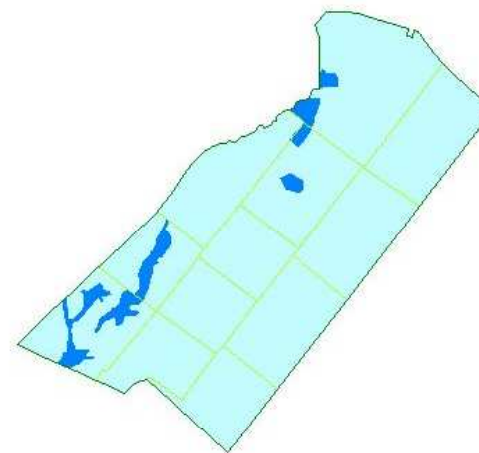
Voir la carte des régions forestières du département des Pyrénées-atlantiques et le plan de situation
Voir l'annexe 2 (Eléments d'histoire ; Etats des bornes sur le périmètre ; Etat des limites périmétrales)
Voir la carte de l'infrastructure et des équipements

FONCTION DE PRODUCTION LIGNEUSE



Sans objet : 0 ha
 Enjeu faible : 51 ha
 Enjeu moyen : 3 ha
 Enjeu fort : 1 ha

FONCTION ECOLOGIQUE



Enjeu ordinaire : 52 ha
 Enjeu reconnu : 3 ha
 Enjeu fort : 0 ha

Forêt communale de Labatmale

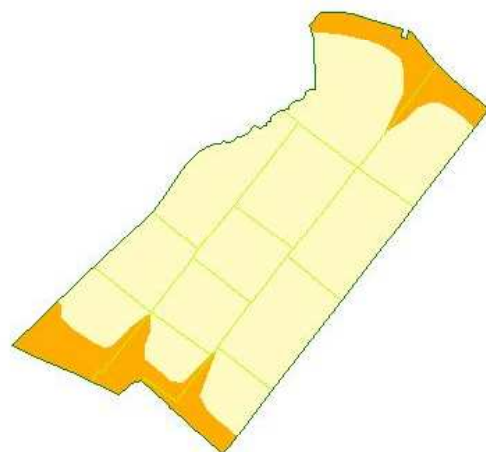
55,19 ha

Révision d'aménagement forestier 2015 - 2034

Carte des fonctions principales

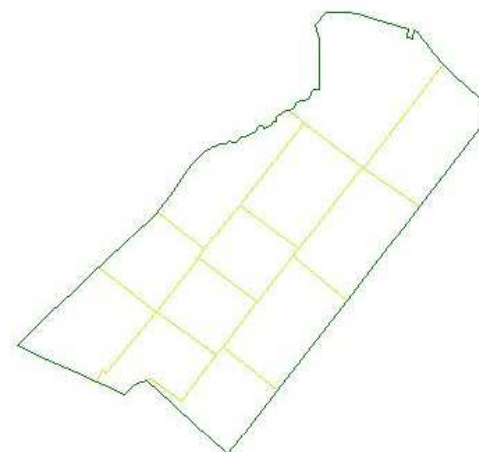
Périmètre de la forêt communale
 Limite des parcelles forestières

FONCTION SOCIALE Accueil, paysage, ressource en eau



Enjeu local : 45 ha
 Enjeu reconnu : 10 ha
 Enjeu fort : 0 ha

FONCTION DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS



Sans objet : 55 ha
 Enjeu faible : 0 ha
 Enjeu moyen : 0 ha
 Enjeu fort : 0 ha

0 500 Mètres



Agence départementale
Pyrénées-Atlantiques
Juillet 2014

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	nul 0 ha	faible 51 ha	moyen 3 ha	fort 1 ha	55 ha
biodiversité		ordinaire 52 ha	reconnu 3 ha	fort 0 ha	55 ha
paysage, accueil, eau potable		local 45 ha	reconnu 10 ha	fort 0 ha	55 ha
protection contre les risques naturels	nul 55 ha	faible 0 ha	moyen 0 ha	fort 0 ha	55 ha

Commentaires : Voir la carte des fonctions principales

Les unités stationnelles de la partie sud-ouest de la forêt communale proches des ruisseaux présentent une potentialité de production ligneuse forte pour l'US 432 (1ère classe de fertilité) et moyenne pour les US 422 et 453 (2ème classe de fertilité). Pour les autres sur plus de 90 % de la surface totale de la forêt communale (US 424, 454 et 455), la potentialité est faible (3ème classe de fertilité). Voir la carte des unités stationnelles.

En l'absence de statut de protection réglementaire, la spécificité et la fragilité des zones humides de pentes et bords des ruisseaux (2,60 ha) motivent leur classement en enjeu reconnu.

Comme lors de la période d'aménagement précédente, les abords de la RD 412 au nord et du chemin des serres au sud, sont les zones de cette forêt dont la sensibilité paysagère en visibilité externe est marquée.

Aucun périmètre de captage d'eau potable ne concerne la forêt.

Il n'est pas recensé à ce jour de risque naturel impliquant la forêt.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...		

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Zone de rétention eau	3 ha	Zones humides de pentes et bords des ruisseaux (2,60 ha)
Autorisation de construction d'un poste de chasse en forêt communale de Labatmale <i>Voir la carte de l'infrastructure et des équipements</i>		Parcelle 9, palombière, poste simple, 9 ans du 01/08/2008 au 31/07/2017, 200 € /an Didier Lutz, 64800 Coarraze
Concession de terrain portant autorisation de passage (sur une piste forestière)		Parcelles 3 et 4, 490 m x 3 m, à titre gratuit, 6 ans du 01/01/2012 au 31/12/2017 Marylise Pomme, 64800 Arros-Nay

Conséquences sur l'aménagement :

Les sols engorgés de ces zones humides peu productives sont très fragiles.

Quelques chênes pédonculés et bouleaux verruqueux, saules roux et noisetiers croissent sur les zones humides de pentes.

Les bords de ruisseaux pour leur part portent des frênes communs surtout, des aulnes glutineux ainsi que quelques chênes pédonculés et hêtres épars.

L'intérêt environnemental de ces zones humides est fort dans cette forêt communale. Elles nécessitent une protection particulière.

Forêt Communale de Labatmale

55,19 ha

Révision d'aménagement forestier 2015-2034

Carte de l'infrastructure et des équipements

FONCIER

- Périmètre de la forêt communale
- Limite de parcelle forestière
- Borne
- ▲ Piquet

DESSERTE

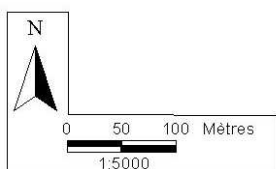
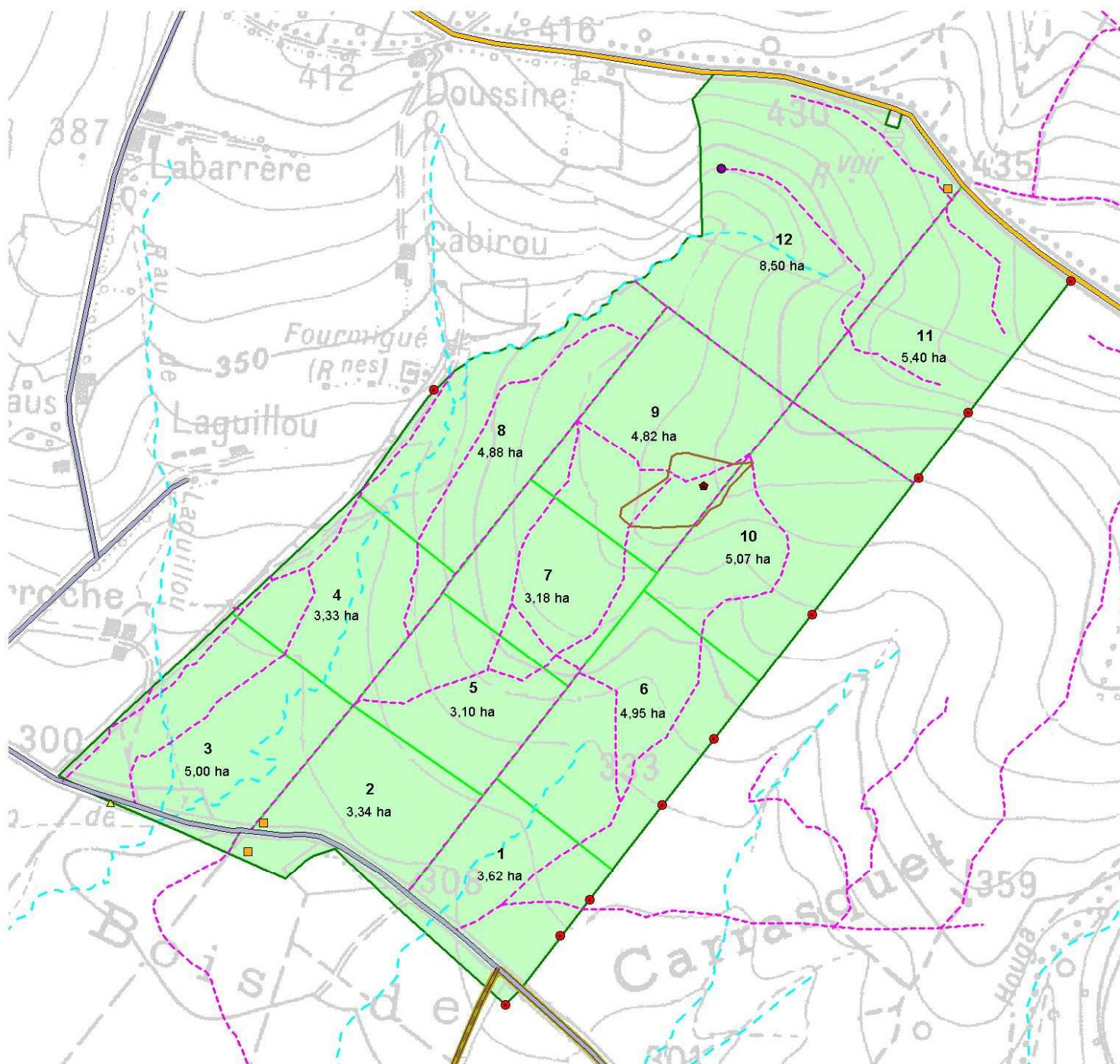
- Route départementale
- Route communale revêtue accessible aux grumiers
- Route forestière empierrée accessible aux grumiers
- Piste à tracteurs

EQUIPEMENTS DIVERS

- Place de retournement
- Place de dépôt
- Zone de palombière
- Plan Local de Randonnée dit "des serres"

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Ruisseaux



Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	19 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	55 ha

Conséquences sur l'aménagement :

Même si le risque incendie est atténué, il demeure en période sèche de fin d'hiver aux abords de la RD 412. Les peuplements résineux de la parcelle 9 présentent aussi une sensibilité particulière au feu.

Les changements climatiques peuvent affecter les deux essences majoritaires, présentes sur l'ensemble de la forêt communale :

- le chêne pédonculé croissant sur les unités stationnelles qui lui sont les plus défavorables,
- le hêtre, quelle que soit l'unité stationnelle, en cas de périodes estivales sèches et prolongées.

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	55 ha
Pratique de l'affouage	52 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	55 ha

Conséquences sur l'aménagement :

Le risque de détérioration des sols des zones engorgées et des bords des ruisseaux par les engins de débardage des bois (tracteurs forestiers et agricoles) est très important. Leur parcours y sera proscrit.

Ailleurs dans les versants, le risque de tassement du sol par les mêmes engins est notable. Il conviendra d'y circuler plutôt par temps sec et suivant un réseau de cloisonnements d'exploitation établi avant chaque coupe.

L'affouage, coupes délivrées et petites ventes amiables à des habitants de la commune, représente dans cette forêt communale plus de 60 % du volume total récolté. Il a représenté 134 m³ ou 180 stères environ en moyenne par an au cours de la période précédente d'aménagement.

Le chevreuil est chassé en battues tous les ans par l'ACCA de Coarrazze. Il faudra l'encourager à contribuer régulièrement à l'équilibre sylvo-cynégétique dans cette forêt pour en protéger la régénération notamment. Une palombière est encore en activité dans la parcelle 9 (voir ci-dessous).

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Zone de palombière	1 ha
Voir la carte de l'infrastructure et des équipements	

Conséquences sur l'aménagement :

Il est rappelé que cette concession :

- est conforme au régime forestier et participe à la multifonctionnalité de la forêt,
- répond à une demande sociale sans remettre en cause les objectifs de la gestion forestière,
- a vocation à retourner à l'état boisé, après remise en état, au terme de sa durée.

Dans le cas présent, la qualité du peuplement forestier qui entoure ce poste de chasse est fortement dégradée par cette pratique (cimes des arbres très endommagées) sur 0,79 ha matérialisés sur le terrain.

Forêt Communale de Labatmale

55,19 ha

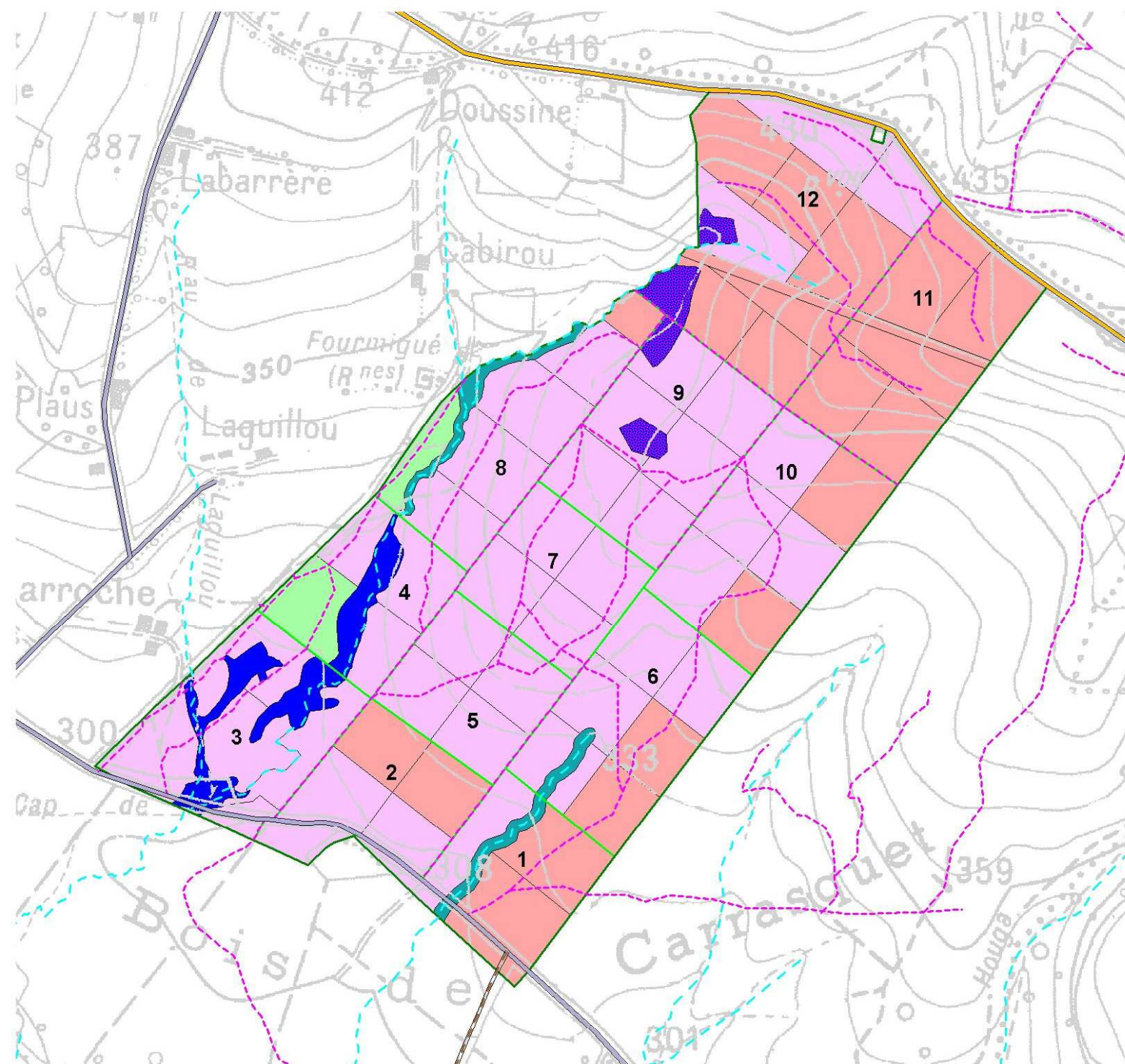
Révision d'aménagement forestier 2015-2034

Carte des unités stationnelles

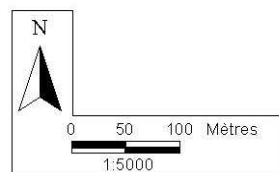
- 422 - US assez riche à calcaire, humide à assez humide, de coteau - 1,72 ha
- 424 - US assez pauvre à pauvre, humide à assez humide, de coteau - 0,88 ha
- 432 - US assez riche à calcaire, assez humide à fraîche, de coteau - 0,96 ha
- 453 - US assez riche, assez sèche à assez fraîche, de coteau - 1,36 ha
- 454 - US pauvre à assez pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau - 32,11 ha
- 455 - US très pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau - 18,16 ha

□ Périmètre de la forêt communale

□ Limite de parcelle forestière



Autres légendes : Voir la carte de l'infrastructure et des équipements



1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	300 m	445 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
4.2.2	Assez riche à calcaire, humide à assez humide, de coteau - (<i>fertilité bonne</i>)	1,72 ha	3%
4.2.4	Assez pauvre à pauvre, humide à assez humide, de coteau - (<i>fertilité faible</i>)	0,88 ha	2%
4.3.2	Assez riche à calcaire, assez humide à fraîche, de coteau - (<i>fertilité bonne à très bonne</i>)	0,96 ha	2%
4.5.3	Assez riche, assez sèche à assez fraîche, de coteau - (<i>fertilité moyenne à bonne</i>)	1,36 ha	2%
4.5.4	Pauvre à assez pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau (<i>fertilité faible à moyenne</i>)	32,11 ha	58%
4.5.5	Très pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau - (<i>fertilité faible à très faible</i>)	18,16 ha	33%
TOTAL		55,19 ha	

Commentaires :

Les unités stationnelles pauvres à très pauvres, assez sèches à assez fraîches, sont très majoritaires. Cette faible fertilité couvre 91 % de la surface de la forêt communale. Le chêne sessile y est l'essence forestière la mieux adaptée. Les changements climatiques ne seront pas favorables au hêtre qui risque de souffrir au moment des périodes estivales sèches et prolongées.

Les unités stationnelles marquées par des sols humides représentent 7 %, dont 5 % sont engorgées et impropres à une production optimale.

Les unités stationnelles riches sont très marginales avec 2 % seulement de la surface totale.

Voir la carte des unités stationnelles.

En référence au Guide simplifié d'identification des unités stationnelles : le choix des essences forestières en Chalosse, Bas-Adour et dans les coteaux basques et béarnais (JM Savoie - 2002)

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Hêtre	40%
Chêne pédonculé	36%
Chêne sessile	2%
Châtaignier	7%
Autre feuillu	5%
Autre résineux	10%
TOTAL	100%

Commentaires :

Le hêtre est l'essence majoritaire. Ses tiges sont parfois issues de rejets de souches (conversion du taillis sous futaie). Dans les peuplements où sa densité est forte, il porte des traces de chancre sur le tronc et sur les branches.

Le chêne pédonculé est la 2^{ème} essence majoritaire de la forêt. Son état sanitaire est bon mais la gélivure a été observée sur 50 ha ; 30 % des tiges sont atteintes en moyenne. Pour sa part, la proportion de chêne sessile est particulièrement difficile à estimer car les tiges de cette essence sont disséminées. Il a été surtout rencontré dans les parcelles 4, 6, 8 et 12.

Le châtaignier porte des traces d'encre et en vieillissant, ses tiges sèchent en cime très souvent.

Autres feuillus : bouleau verruqueux, frêne commun, merisier, aulne glutineux, saule marsault, tulipier de virginie

Autres résineux : pin laricio, mélèze, douglas, cyprès de Lawson, thuya plicata, épicéa commun

Forêt Communale de Labatmale

55,19 ha

Révision d'aménagement forestier 2015-2034

Carte des peuplements synthétiques

□ Périimètre de la forêt communale

□ Limite de parcelle forestière

/// Ruisseaux

F-HEF-E - Fourré à gaulis de hêtre prépondérant et de feuillus divers - 3,10 ha

F-HCH-P - Futaie régulière jeune de hêtre prépondérant et de chêne - 1,78 ha

F-HCH-M - Futaie régulière en maturation de hêtre prépondérant et de chêne - 10,98 ha

F-HCH-G - Futaie régulière adulte de hêtre prépondérant et de chêne - 2,80 ha

F-A.F.M - Futaie régulière en maturation de feuillus divers - 4,61 ha

F-CHH-P - Futaie régulière jeune de chêne prépondérant et de hêtre - 1,79 ha

F-CHH-M - Futaie régulière en maturation de chêne prépondérant et de hêtre - 10,17 ha

F-CHH-G - Futaie régulière adulte de chêne prépondérant et de hêtre - 5,80 ha

F-CHH-R - Futaie régulière adulte de chêne prépondérant et de hêtre en cours de régénération - 3,34 ha

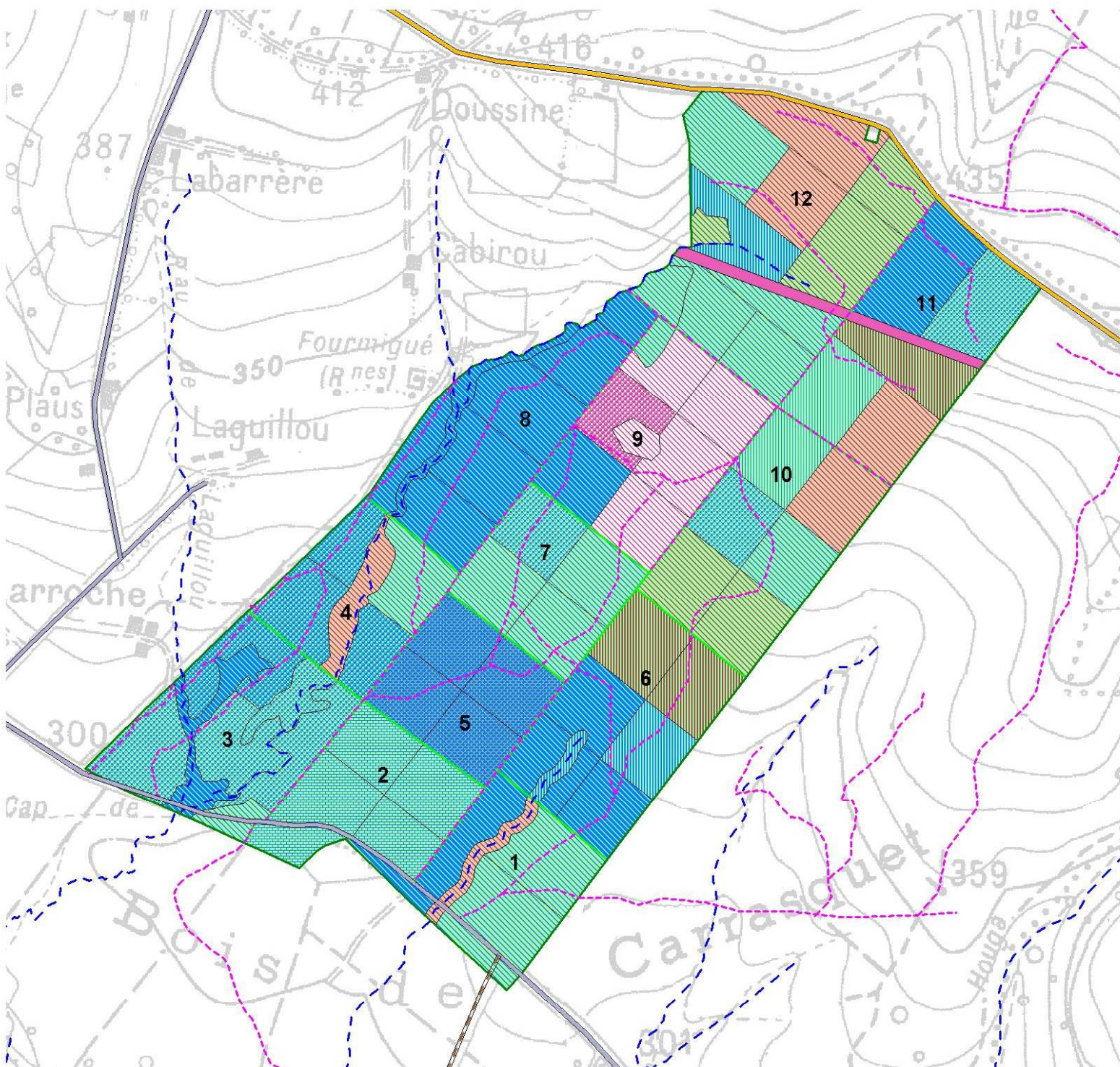
F-CHF-P - Futaie régulière jeune de chêne prépondérant et de feuillus divers - 2,64 ha

F-CHF-M - Futaie régulière en maturation de chêne prépondérant et de feuillus divers - 3,80 ha

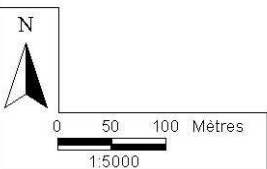
F-EPC-E - Gaulis à perchis d'écicéa commun - 0,53 ha

F-A.R-M - Futaie régulière en maturation de résineux divers - 3,17 ha

F-A .R-G - Futaie régulière adulte de résineux divers - 0,68 ha



Autres légendes : Voir la carte de l'infrastructure et des équipements



Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
F-HEF-E	Fourré à gaulis de hêtre prépondérant et de feuillus divers	3,10 ha	6%
F-HCH-P	Futaie régulière jeune de hêtre prépondérant et de chêne	1,78 ha	3%
F-HCH-M	Futaie régulière en maturation de hêtre prépondérant et de chêne	10,98 ha	20%
F-HCH-G	Futaie régulière adulte de hêtre prépondérant et de chêne	2,80 ha	5%
F-A.F-M	Futaie régulière en maturation de feuillus divers	4,61 ha	8%
F-CHH-P	Futaie régulière jeune de chêne prépondérant et de hêtre	1,79 ha	3%
F-CHH-M	Futaie régulière en maturation de chêne prépondérant et de hêtre	10,17 ha	18%
F-CHH-G	Futaie régulière adulte de chêne prépondérant et de hêtre	5,80 ha	11%
F-CHH-R	Futaie régulière adulte de chêne prépondérant et de hêtre en cours de régénération	3,34 ha	6%
F-CHF-P	Futaie régulière jeune de chêne prépondérant et de feuillus divers	2,64 ha	5%
F-CHF-M	Futaie régulière en maturation de chêne prépondérant et de feuillus divers	3,80 ha	7%
F-EPC-E	Gaulis à perchis d'épicéa commun	0,53 ha	1%
F-A.R-M	Futaie régulière en maturation de résineux divers	3,17 ha	6%
F-A.R-G	Futaie régulière adulte de résineux divers	0,68 ha	1%
TOTAL		55,19 ha	

Commentaires :

Voir la carte des peuplements synthétiques.

Voir la carte des unités élémentaires de description en annexe 3.1.

Voir le tableau de répartition parcellaire et de correspondance Types de peuplement d'origine / Type de peuplement synthétique en annexe 3-2.

Voir le tableau de répartition parcellaire des types de peuplements synthétiques annexe 4.

Voir le tableau de description des types de peuplements synthétiques annexe 5.

Les peuplements feuillus représentent 92 % de la surface boisée, les peuplements résineux 8%.

La structure est une futaie régulière (ou taillis sous futaie régularisé) dans tous les cas. Les zones comportant encore un peu de taillis (de châtaignier) sont peu étendues.

Toutes essences confondues, les peuplements se répartissent ainsi :

- peuplements non précomptables, du semis au perchis, encore au stade des travaux : 3,63 ha - 7 %
- jeune futaie à PB et BM : 6,21 ha - 11 %
- futaie en maturation à BM et GB : 32,73 ha - 59 %
- futaie adulte à GB : 12,62 ha - 23 %

Le capital sur pied est le suivant : très faible à faible (19 %), moyen (17 %), fort (28 %), très fort (36 %).

Voir la carte de la surface terrière en annexe 6.

Le forêt communale de Labatmale ne contient pas de vides et de peuplements surannés. L'état sanitaire des peuplements est bon en général, malgré la présence -non rédhibitoire- du chancre du hêtre.

3 TGB en moyenne ont été recensés dans 70 % des unités élémentaires de description (38,49 ha).

Remarque : une essence est dite prépondérante lorsque elle est au moins présente à 50 %.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	55,19 ha	55,19 ha
Hors sylviculture de production	0,00 ha	
TOTAL	55,19 ha	

Commentaires :

Le traitement en futaie régulière appliqué au cours de la période précédente d'aménagement sera poursuivi.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Aulne glutineux	Unités stationnelles 4.2.2 et 4.2.4	2,60 ha	4,7%	45	40
Chêne pédonculé	Unité stationnelle 4.3.2	0,96 ha	1,7%	110	80
Chêne sessile	Unité stationnelle 4.5.3	1,36 ha	2,5%	160	70
Chêne sessile	Unité stationnelle 4.5.4	32,11 ha	58,2%	170	70
Chêne sessile	Unité stationnelle 4.5.5	18,16 ha	32,9%	180	70
TOTAL		55,19 ha			

Commentaires :

Comme indiqué précédemment au § 1.3, le chêne sessile représente l'essence la mieux adaptée à long terme sur les unités stationnelles naturellement drainées de coteau. Avec plus de 93% de la surface, il est l'essence objectif principale de la forêt. Sur ces sols, il pourra être accompagné par l'alisier torminal.

Le hêtre n'est pas proposé ici comme essence objectif principale, dans la perspective des scénarios d'évolution climatique allant vers des saisons sèches plus marquées. Mais comme il est bien présent et souvent prépondérant, ses critères moyens d'exploitabilité sont les suivants : unité stationnelle 4.5.3 (120 ans, diamètre 65 cm), unités stationnelles 4.5.4 et 4.5.5 (120 ans, diamètre 55 cm).

Le chêne pédonculé pour sa part ne trouve son idéal que sur une petite partie de la forêt communale (moins de 2 %).

Sur les sols engorgés, l'aulne glutineux est l'essence la mieux adaptée.

Dans tous les cas, le mélange d'essences est recommandé, dans l'intérêt sanitaire, biologique et paysager de la forêt.

Voir la carte des unités stationnelles.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	7,78 ha
Surface effectivement régénérée	3,10 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Commentaires :

Seule la parcelle 5 est effectivement régénérée, la coupe définitive ayant eu lieu en 2013. Pour sa part la parcelle 2 est en cours de régénération et la coupe définitive est programmée en 2015.

Cependant dans ces 2 parcelles, les semis naturels des essences principales composant les surfaces régénérées ne sont pas encore à l'abri de la végétation concurrente. Ces régénérations ne sont donc pas encore acquises en 2014. Pour assurer la survie de ces jeunes peuplements forestiers, des travaux d'ouverture et d'entretien des cloisonnements sylvicoles et de dégagement des semis naturels seront encore nécessaires dès 2015.

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	55,19 ha
Surface d'équilibre (Se)	7,30 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	19,82 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	3,34 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	7,74 ha
Surface à ouvrir (So)	4,40 ha
Surface à terminer (St)	5,24 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0,00 ha

Commentaires :

La surface disponible à la régénération (Sd) correspond au cumul des 2 ensembles suivants :

- Ensemble des UED dont les peuplements atteindront pendant la période d'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité = 8,55 ha.
- Ensemble des UED dont les peuplements n'atteindront pendant la période d'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité = 11,27 ha.

La contrainte de vieillissement (Sv) correspond à l'ensemble des UED dont les peuplements sont en cours de régénération (3,34 ha). Celle-ci doit être terminée au cours de la présente période d'aménagement.

La surface à ouvrir (4,40 ha) est constituée des peuplements mûrs en lisière sud-ouest de la forêt communale et dans la partie ouest de la parcelle 1, jusqu'au ruisseau. Les peuplements dont la régénération a été commencée au cours de la période précédente composent la surface à terminer (3,34 ha) avec ceux de la pointe sud-ouest de la parcelle 3 (1,90 ha).

Dans la parcelle 9, les GB et les TGB des différents résineux (cyprès de lawson, thuya plicata, douglas, mélèze et pin laricio) seront systématiquement extraits au moment des coupes d'amélioration programmées, ceci au profit des BM et GB en cours de maturation des essences feuillues et résineuses présentes.

Forêt Commune de Labatmale

55,19 ha

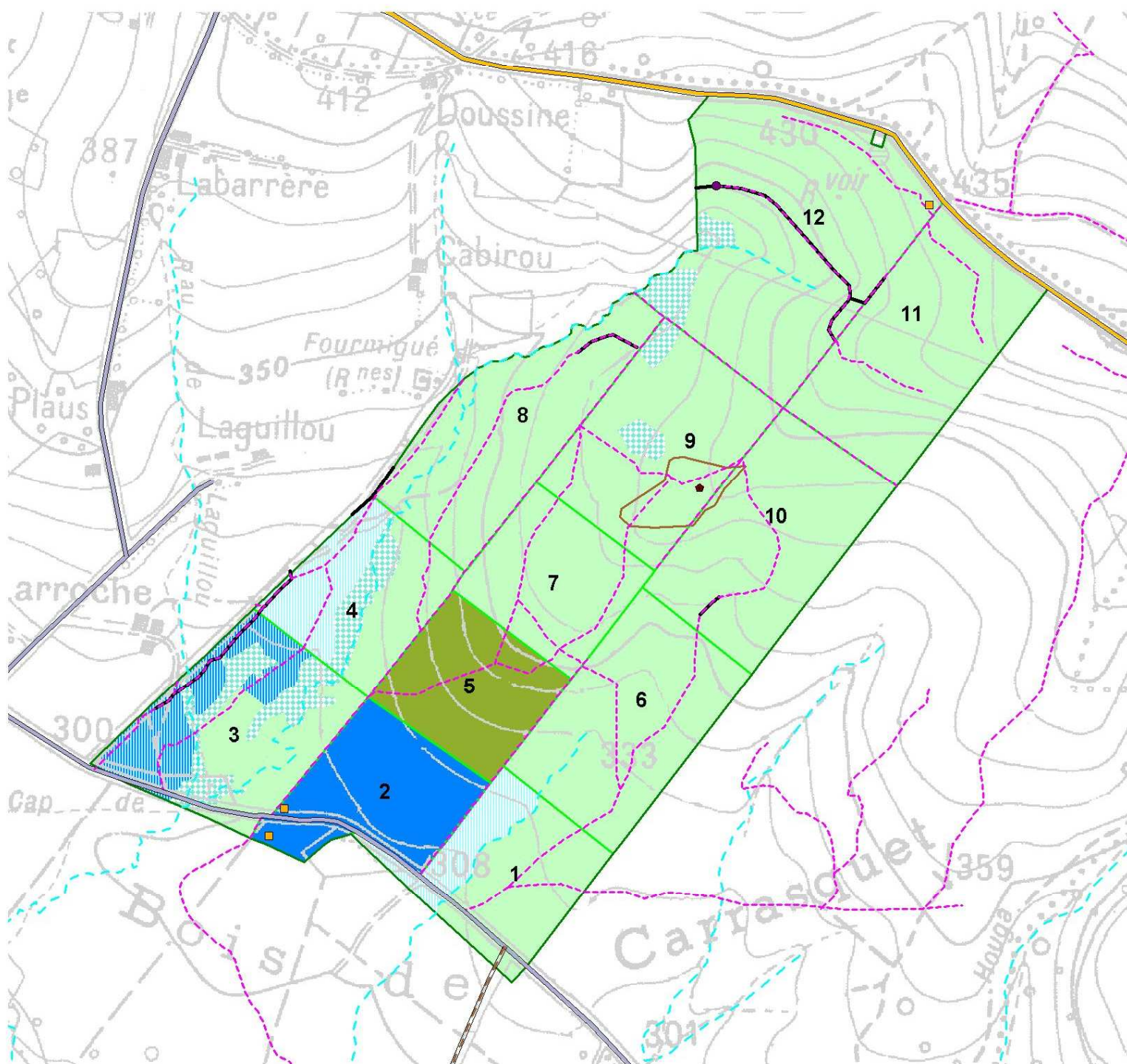
Révision d'aménagement forestier 2015-2034

Carte d'aménagement

AME - Groupe d'amélioration (sous-groupe de jeunesse) : 3,10 ha	44,85 ha
AME - Groupe d'amélioration (sous-groupe d'amélioration) : 41,75 ha	
REG - Groupe de régénération (surface à ouvrir) : 2,50 ha	7,74 ha
REG - Groupe de régénération (surface à ouvrir et à terminer) : 1,90 ha	
REG - Groupe de régénération (surface à terminer) : 3,34 ha	
ILV - Ilot de vieux bois (laissé au repos) : 2,60 ha	

Localisation schématique des travaux d'assainissement aux abords et sur les pistes forestières

- Périmètre de la forêt communale
- Limite de parcelle forestière

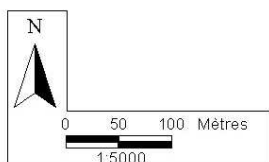


Desserte

- Route départementale
- Route communale revêtue accessible aux grumiers
- Route forestière empierrée accessible aux grumiers
- Piste à tracteurs

Equipements divers

- Place de retournement
- Place de dépôt
- Zone palombière
- Réseau hydrographique



2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface à ouvrir en régé. (ha)	Surface à terminer en régé. (ha)	Surface totale par groupe
Code	Libellé							
AME	Jeunesse	5	j	3,10	3,10			44,85 ha
	Amélioration	1	a	2,49	2,49			
		3	a	1,96	1,96			
		4	a	1,38	1,38			
		6	a	4,95	4,95			
		7	a	3,18	3,18			
		8	a	4,88	4,88			
		9	a	4,45	4,45			
		10	a	5,07	5,07			
		11	a	5,40	5,40			
12	a	7,99	7,99					
REG	Régénération	1	r	1,13	1,13	1,13		7,74 ha
		3	r	1,90	1,90	1,90	1,90	
		4	r	1,37	1,37	1,37		
		2	r	3,34	3,34		3,34	
ILV	Ilot de vieux bois	3	v	1,14	1,14			2,60 ha
		4	v	0,58	0,58			
		9	v	0,37	0,37			
		12	v	0,51	0,51			
Totaux				55,19	55,19	4,40	5,24	55,19 ha

COMMENTAIRES :

Au sein du groupe d'amélioration, le sous-groupe de jeunesse (j), issu de régénération naturelle, ne fera pas l'objet de coupes mais de travaux sylvicoles à poursuivre. Le sous-groupe d'amélioration (a), est formé des peuplements adultes ou en phase de maturation (chênes pédonculés et sessiles, hêtres, feuillus divers et résineux divers) qui seront parcourus en coupes d'amélioration.

Le groupe de régénération est composé de peuplements mûrs ayant déjà atteint, ou qui atteindront, les critères optimum d'exploitabilité. La surface à ouvrir (4,40 ha) est constituée des peuplements mûrs essentiellement en lisière sud-ouest de la forêt communale et de la l'UG 1r (UED 102, 305, 308, 402 et 405). Les peuplements de la parcelle 2, dont la régénération a été commencée au cours de la période précédente, constituent la surface à terminer avec ceux de la parcelle 3r (5,24 ha) ; A cet effet, la coupe définitive est programmée en 2015 dans l'UG 2r et devrait être réalisée avant la fin de la période d'aménagement dans l'UG 3r .

Le groupe des îlots de vieux bois, croissant sur des zones humides de pente et des bords de ruisseaux de la forêt communale, sera laissé au repos pendant la durée de l'aménagement.

Voir la carte d'aménagement

2.5 Programme d'actions : coupes

Année de passage fixée	Groupe	Parcelle	Unité de gestion	Année dernier passage en coupe	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	Peuplement dominant	Surface terrière présumée récoltable m²/ha	V.P.R. total	dont % houpp.	Informations complémentaires
2015	REG	2	r	---	RD	3,34	3,34	F-CHH-R	7,0	340	40	Report exercice 2013, coupe définitive
2015	AME	6	a	2004	AMEL	4,95	4,95	F-HCH-M	5,0	300	25	Report exercice 2013
2017	AME	11	a	2005	AMEL	5,40	5,18	F-CHH-M	2,0	130	30	Hors épicéas, Prélèvement léger
2017	AME	12	a	2005	AMEL	7,99	7,68	F-CHH-M	2,5	250	30	Hors épicéas, Parcours dans les zones humides interdit
2019	AME	9	a	2011	AMEL	4,45	4,45	F-A.R-M	6,5	330	10	Zone palombière, Extraction des GB dans les résineux (sauf P.L), AMEL ailleurs. Parcours dans les zones humides interdit
2021	AME	7	a	2011	AMEL	3,18	3,18	F-CHH-M	4,5	210	30	
2021	AME	10	a	2007	AMEL	5,07	5,07	F-CHH-M	2,0	140	30	Prélèvement léger
2023	AME	3	a	2009	APR	1,96	1,96	F-CHH-G	3,0	100	40	Traversée des ruisseaux et parcours interdits dans les zones humides
2023	AME	4	a	2009	AMEL	1,38	1,38	F-CHH-M	3,0	60	35	Traversée des ruisseaux et parcours interdits dans les zones humides
2023	AME	8	a	2009	AMEL	4,88	4,88	F-HCH-M	5,0	350	30	Traversée du ruisseau interdite
2025	REG	3	r	1988	RE	1,90	1,90	F-HCH-G	12,0	380	40	Coupe d'ensemencement
2025	AME	1	a	2014	AMEL	2,49	2,49	F-CHH-M	4,0	140	30	
2027	AME	6	a	---	AMEL	4,95	4,95	F-HCH-M	5,0	300	25	
2029	REG	1	r	2014	RE	1,13	1,13	F-HCH-M	9,0	150	40	Coupe d'ensemencement
2029	REG	4	r	2009	RE	1,37	1,37	F-HCH-G	9,0	190	40	Coupe d'ensemencement Traversée du ruisseau et parcours dans les zones humides interdits
2029	AME	9	a	---	AMEL	4,45	4,45	F-A.R-M	6,5	340	10	Zone palombière, Extraction des GB dans les résineux (sauf P.L), AMEL ailleurs. Parcours dans les zones humides interdit
2029	AME	11	a partie	---	E1	5,40	0,22	F-EPC-P	6,0	10	0	1ère éclaircie dans le bouquet d'épicéa
2029	AME	12	a partie	---	E1	7,99	0,31	F-EPC-P	6,0	15	0	1ère éclaircie dans le bouquet d'épicéa
2030	REG	3	r	---	RD	1,90	1,90	F-HCH-G	18,0	580	40	Coupe de régénération définitive (année de programmation à adapter suivant l'apparition des semis- coupe secondaire intermédiaire possible si nécessaire)
2031	AME	11	a	---	AMEL	5,40	5,18	F-CHH-M	2,0	140	30	Hors épicéas, Prélèvement léger
2031	AME	12	a	---	AMEL	7,99	7,68	F-CHH-M	2,5	260	30	Hors épicéas, Parcours dans les zones humides interdit
2033	AME	7	a	---	AMEL	3,18	3,18	F-CHH-M	5,0	250	30	
2033	AME	10	a	---	AMEL	5,07	5,07	F-CHH-M	2,0	150	30	Prélèvement léger

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
Motif	Localisation	Prescriptions
Surveillance sanitaire	Toute la forêt	Chancre du hêtre : les tiges les plus atteintes seront prélevées au fur et à mesure des rotations en coupe d'amélioration.
Protection des sols	Toute la forêt	Un réseau de cloisonnements d'exploitation sera mis en place dans les coupes dès que le relief le permettra. La circulation des tracteurs sera interdite aux abords des ruisseaux et dans les zones engorgées.
Consignes de martelage	Toute la forêt	Dans les coupes d'amélioration, les TGB de hêtre notamment, seront prélevés dès lors qu'ils gênent au moins 2 à 3 tiges des essences principales ou associées de moindre diamètre (BM et GB). Dans les résineux de la P9 (hors pins laricio), les GB seront systématiquement extraits au profit des tiges de moindre diamètre.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant l'aménagement	370 m²
Volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	5 120 m³

COMMENTAIRES :

La récolte de bois envisagée est inférieure à la production biologique estimée pour cette forêt, ceci en relation avec la présence d'une majorité de peuplements en phase de maturation.

La régénération naturelle des peuplements sera recherchée dans le groupe de régénération. Elle sera enrichie par des plantations par points d'appui de chênes sessiles.

De petits groupes d'arbres pourront être conservés à titre paysager aux abords du chemin des serres et des pistes principales de la forêt communale.

Comme par le passé, les houppiers et les tiges de faible valeur commerciale des coupes vendues seront délivrés à la commune pour satisfaire ses besoins en bois d'affouage, soit 135 m³/an ou 180 stères en moyenne annuelle.

La commune est adhérente à PEFC, adhésion valide jusqu'au 31/12/2014.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
1 CHP 20	Travaux d'entretien de régénération naturelle de chêne pédonculé en bas de versant, travaux mécanisables	2r 3r partie 1r	3,34 1,04 1,13	Ouverture et entretiens du cloisonnement sylvicole Dégagements manuels successifs des semis (et des plants de chêne sessile)	27 300 €	I
1 HET 10	Travaux d'entretien de régénération naturelle de hêtre en zone mécanisable	5j 3r partie 4r	3,10 0,86 1,37	Ouverture du cloisonnement sylvicole et dégagement manuel du fourré (à réaliser dès 2015 UG 5j) Broyage végétation, ouverture du cloisonnement sylvicole, dégagement manuel du fourré (et des plants de chêne sessile) Broyage végétation	3 150 €	I
Hors ITTS	Enrichissement de régénération naturelle par plantation de chênes, sessiles protégés individuellement	2r 3r	3,34 1,90	Plantation par points d'appui Densité : 300 plants / ha A réaliser après la coupe définitive et l'ouverture du cloisonnement sylvicole Région de provenance des plants : QPE362 - Gascogne	10 480 €	I
5 HET 10	Travaux d'amélioration de régénération naturelle de hêtre en zone mécanisable	5j	3,10	Entretien du cloisonnement sylvicole Nettoisement manuel au profit de la diversité des essences Lorsque Ho = 8m	1 900 €	E
Total					42 830 €	
soit annuellement					2 142 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

L'ensemble des différentes tâches élémentaires de l'itinéraire technique 1CHP20 est à réaliser entièrement dans les UG 2r (3,34 ha) et 3r partie (1,04 ha). Dans l'UG 1r (1,13 ha), n'ont été prévues que les tâches au cours des 6 premières années de régénération (n à n+6). Dans tous les cas, l'exploitation du sous-étage non commercialisable n'a pas été comptée en travaux et pourra être réalisée par des affouagistes.

Pour tenir compte des peuplements adultes qui vont être régénérés, chênaie-hêtraie ou hêtraie-chênaie, l'UG 3r a été scindée en 2 parquets correspondant à 2 itinéraires techniques différents : 1CHP20 et 1HET10.

Les conditions stationnelles (unités stationnelles 454 et 455) et les changements climatiques conduisent à introduire, par plantation en enrichissement de la régénération naturelle, le chêne sessile, essence mieux adaptée (voir le § 2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité).

Dans l'UG 4r, seul le broyage de la végétation a été prévu car l'entrée en régénération ne sera effective qu'au cours du dernier tiers de la présente période d'aménagement.

Pour assurer la réussite complète de la régénération de l'UG 5j, les travaux d'entretien de ces jeunes peuplements forestiers (fourré et gaulis) ont été programmés à nouveau et doivent être réalisés dès 2015.

L'ouverture du cloisonnement sylvicole dans l'UG 2r sera nécessaire dès la programmation du premier dégagement manuel des semis naturels.

Travaux d'infrastructure (description)	Local- -sation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Travaux d'assainissement des pistes forestières	UG 3, 4, 8, 10, 11, 12	830 m	Voir la carte d'aménagement	5 500 €	I
Travaux d'entretien des pistes forestières	Toute la forêt			2 000 €	E
Total				7 500 €	
soit annuellement				375 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Les travaux d'assainissement consistent essentiellement à collecter les eaux de ruissellement au moment des fortes précipitations et de les évacuer vers les exutoires naturels les plus proches : réfection et création de fossés, création de cunettes de dérivation en sol naturel, installation de passages busés, reprise de la plateforme, etc. Pour enrayer l'inexorable dégradation des pistes forestières, ces travaux devraient être engagés en début de période d'aménagement.

Travaux non sylvicoles (description)	Local- -sation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre de la forêt communale et des limites des parcelles	Toute la forêt	730 m/an	Entretien régulier notamment avant les coupes et les travaux	6 400 €	E
Lotissement des coupes affouagères	Parcelles en coupe	72 ha parcourus au total	Réalisé directement par les responsables de la commune	0 €	E
Propreté de la forêt communale	Toute la forêt	55 ha	Ramassage annuel des déchets et des ordures suivant les besoins	4 000 €	E
Total				10 400 €	
soit annuellement				520 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

L'entretien des limites du périmètre et des parcelles est programmé annuellement sur 10 % de leur longueur totale (7300 m), suivant les besoins et notamment au moment des coupes et des travaux.

Le lotissement des coupes affouagères a été prévu dans toutes les coupes de feuillus parcourues au cours de la période. Il est réalisé habituellement par les responsables de la commune.

Les carrefours des pistes forestières aux abords de la RD 412 et du chemin des serres ainsi que les abords de la piste dans la parcelle 1 sont souvent le siège de dépôts sauvages d'ordures et de déchets divers. Depuis plusieurs années la commune les ramasse elle-même.

2.6 Engagement environnemental

Les prescriptions environnementales figurant dans le Règlement National d'Exploitation Forestière (RNEF) et le Règlement National des Travaux et Services Forestiers sont à appliquer dans le cadre des coupes et des travaux mis en oeuvre.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	2,60 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,00 ha

COMMENTAIRES :

Les arbres croissant sur les sols des zones engorgées et au bord des ruisseaux n'ont en général qu'un faible intérêt d'un point de vue production. Ils pourront vieillir au-delà des critères optimaux d'exploitabilité. Les parquets classés en îlot de vieillissement seront laissés au repos pendant la durée de l'aménagement. Leur contour sera matérialisé à la peinture bleu. Certaines tiges de belle qualité (frêne notamment) pourront être exploitées s'il y a lieu à la condition de pouvoir être débusquées au treuil sans que le tracteur de débardage ne pénètre sur le sol des zones engorgées.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Sans objet

COMMENTAIRES :

Aucun statut de protection réglementaire ne concerne la forêt communale de Labatmale. Les engagements environnementaux énumérés ci-dessus seront mis en application dans le cadre de la gestion forestière courante.

Les sols des zones engorgées et des bords des ruisseaux sont très fragiles. Le parcours des engins de débardage des bois (tracteurs forestiers et agricoles) y sera proscrit.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES :

Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	5,4 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	299 m³/an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	148 m ³ /an	138 m ³ /an	
Résineux (r)	31 m ³ /an	19 m ³ /an	
Total tiges (1 = f + r)	179 m ³ /an	157 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	77 m ³ /an	62 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	256 m³/an	218 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.	3%	3%	
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	4,6 m³/ha/an	4,0 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	4,6 m³/ha/an	4,0 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles	135 m ³ /an		

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	82 m ³ /an	66 m ³ /an	
Amélioration	174 m ³ /an	152 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	0 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	5 200 €	5 837 €	
Recettes chasse	200 €	185 €	
Autres recettes	0 €	0 €	
<i>Subventions et aides possibles</i>		614 €	611 €
Dépenses travaux sylvicoles	2 142 €	1 136 €	
Dépenses travaux infrastructure	375 €	549 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	520 €	705 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	542 €	593 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	110 €	15 €	
Bilan annuel	1 711 €	3 638 €	611 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	31 €	66 €	11 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	31 €	66 €	11 €

* Période du bilan passé : 1999-2013

COMMENTAIRES :

Toutes les recettes et les dépenses de la période passée ont été ramenées à une valeur hors taxes en Euros 2013.

Les recettes bois ont été calculées à partir de la moyenne des prix unitaires des bois sur pied constatés au cours des 5 dernières années au niveau de l'agence départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ONF.

La contibution à l'ha est effective depuis 2012.

La commune de Labatmale n'a pas de contrat FFN en cours.

Nous rappelons ici le caractère non définitif et fluctuant des aides et subventions diverses. Celles qui sont indiquées dans ce document représentent les possibilités connues en 2014.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Pierre Grazide

Etude de terrain et inventaires : Pauline Defrasne Yves Doussine Pierre Elhorry Patrice Furlan
JBaptiste Fresquet Pierre Grazide Maxime Sandt Joël Vignau
Gaëtan Viprey

Cartographie : Céline Boniface Pierre Grazide

Rédigé le 29/09/2014
par le chef du projet d'aménagement
Signé : Grazide Pierre

Vérifié le
par le resp. de l'unité aménagement
Signé : Philippe Pucheu

Proposé le
par le resp. aménagement de la DT
Signé : Thomas Villiers

Délibération à coller sur cette page

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait de matrice cadastrale

Annexe 2 : Eléments d'histoire. Etat des bornes sur le périmètre. Etat des limites périmétrales

Annexe 3-1 : Carte des unités élémentaires de description

Annexe 3-2 : Tableau de répartition parcellaire et de correspondance
Type de peuplement d'origine / Type de peuplement synthétique

Annexe 4 : Répartition parcellaire des types de peuplements synthétiques

Annexe 5 : Description des types de peuplements synthétiques

Annexe 6 : Carte de la surface terrière

Annexe 7-1 : Recettes HT (€ 2013) - Dépenses HT (€ 2013)

Annexe 7-2 : Travaux : dépenses passées hors taxes

Annexe 7-3 : Production ligneuse : récoltes passées de 1999 à 2013 (m³)

COMMUNE de COARRAZE							
EXTRAIT DE MATRICE CADASTRALE							
PROPRIETAIRE : COMMUNE de LABATMALE							
Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance (ha)	Revenu (euros)	Observations	Correspondance parcellaire cadastral / parcellaire forestier
Composition foncière de la Forêt communale de LABATMALE relevant du Régime Forestier							
C	241	CARRASQUET	BS	2,1825	13,11		P12
C	242	CARRASQUET	BS	0,5925	3,56		P12
C	243	CARRASQUET	BS	1,1228	6,75		P12
C	245	CARRASQUET	BS	2,8000	16,84		P12
C	246	CARRASQUET	BS	2,7900	16,78		P11
C	247	CARRASQUET	BS	2,7577	16,57		P11
C	253	CARRASQUET	BS	1,6800	10,10		P10
C	254	CARRASQUET	BS	1,6397	9,87		P10
C	255	CARRASQUET	BS	1,6511	9,93		P9
C	256	CARRASQUET	BS	1,6290	9,80		P8
C	257	CARRASQUET	BS	1,6801	10,10		P9
C	258	CARRASQUET	BS	1,6458	9,89		P9
C	259	CARRASQUET	BS	1,6700	10,04		P10
C	261	CARRASQUET	BS	1,6700	10,04		P6
C	262	CARRASQUET	BS	1,6700	10,04		P7
C	263	CARRASQUET	BS	1,3575	8,17		P8
C	264	CARRASQUET	BS	0,0570	0,34		P8
C	265	CARRASQUET	BS	0,2260	1,36		P8
C	266	CARRASQUET	BS	0,4085	2,45		P8
C	267	CARRASQUET	BS	1,2140	7,29		P8
C	268	CARRASQUET	BS	1,6800	10,10		P7
C	269	CARRASQUET	BS	1,6800	15,69		P6
C	272	CARRASQUET	BS	1,6506	15,42		P6
C	273	CARRASQUET	BS	1,6458	15,38		P5
C	274	CARRASQUET	BS	0,9985	6,01		P4
C	275	CARRASQUET	BS	0,6340	3,81		P4
C	276	CARRASQUET	BS	1,1005	10,29		P4
C	277	CARRASQUET	BS	1,1705	10,94		P3
C	278	CARRASQUET	BS	0,4700	4,40		P3
C	279	CARRASQUET	BS	0,5300	4,94		P4
C	280	CARRASQUET	BS	1,6800	15,69		P5
C	281	CARRASQUET	BS	1,6700	15,61		P2
C	282	CARRASQUET	BS	1,6700	15,61		P1
C	285	CARRASQUET	BS	1,3875	12,97		P1
C	286	CARRASQUET	BS	1,3239	12,36		P2
C	287	CARRASQUET	BS	0,3430	3,21		P3
C	288	CARRASQUET	BS	0,2520	2,35		P3
C	289	CARRASQUET	BS	0,3000	2,81		P3
C	290	CARRASQUET	BS	1,1040	10,31		P3
C	291	CARRASQUET	BS	0,1780	1,66		P3
C	292	CARRASQUET	BS	0,9030	8,44		P3
C	296	CASSOUS ET CAM D'EOUBIS	BS	0,0228	0,31		P3
C	297	CASSOUS ET CAM D'EOUBIS	BS	0,4045	5,68		P2, P3
C	301	CASSOUS ET CAM D'EOUBIS	BS	0,3005	4,21		P1
C	387	SARGAILLOUSE	BS	1,6431	9,89	Erreur d'adresse	P12
TOTAL GENERAL				55,1864	401,12	BS : Taillis sous futaie	

Certifié conforme à la matrice

A COARRAZE le 16.04.2014

Le Maire



Forêt communale de Labatmale

Eléments d'histoire

La forêt communale de Labatmale a la même origine que la forêt communale de Coarrazze qui la jouxte : c'est une ancienne forêt seigneuriale qui a ensuite appartenu à la couronne de France. La commune de Coarrazze devint propriétaire de la forêt en 1830, selon les écrits de Saint Guily, arpenteur de la maîtrise locale des Eaux et Forêts.

La commune de Labatmale, usagère de la forêt communale de Coarrazze, devint propriétaire en 1854 du lot qui lui fut assigné à la suite du cantonnement du droit d'usage.

Etat des bornes sur le périmètre

Les bornes sont toutes situées au fond du fossé périmétral. Elles sont repérées par de la peinture rouge et blanches. Les pierres dressées ont plutôt une forme pyramidale.

Parcelle	Description	Dimensions moyennes (cm) H x L x P	Etat	Situation
11	pierre dressée	60 x 17 x 11	TB	Coin nord-est, contre la RD 412
11	petite pierre dressée	20 x 12 x 10	B	78 m au sud de l'ancienne ligne électrique
11	petite pierre dressée	16 x 15 x 9	B	22 m au nord de la ligne 10/11
10	caillou roulé semi-enterré	25 x 20	B	105 m au nord de la ligne 6/10
6	petite pierre dressée triangulaire	19 x 12 x 10	B	92 m au sud de la ligne 6/10
6	pierre dressée et penchée	32 x 24 x 11	B	100 m au nord de la ligne 6/1
1	caillou roulé semi-enterré	25 x 14	B	13 m au nord de la piste
1	pierre dressée	51 x 18 x 15	TB	40 m au sud de la piste
1	pierre dressée	76 x 12 x 10	TB	Coin sud-est
8	caillou roulé dressé et penché	30 x 20 x 15	TB	20 m au nord ouest du chemin signe + gravé au sommet

Etat des limites périmétrales

Les limites périmétrales sont nettes :

Nord :	RD 412 et contour du réservoir (parcelles 11 et 12)
Sud :	Chemin des serres (RC n°11) et fossé baradeau (par celles 1, 2, 3)
Est :	Fossé baradeau et 9 bornes (parcelles 1, 6, 10 et 11)
Ouest :	Fossé et clôture + 1 borne (parcelles 3, 4, 8 et 12 partie) et ruisseau (parcelles 8 partie et 12 partie)

Forêt Communale de Labatmale

55,19 ha

Révision d'aménagement forestier 2015-2034

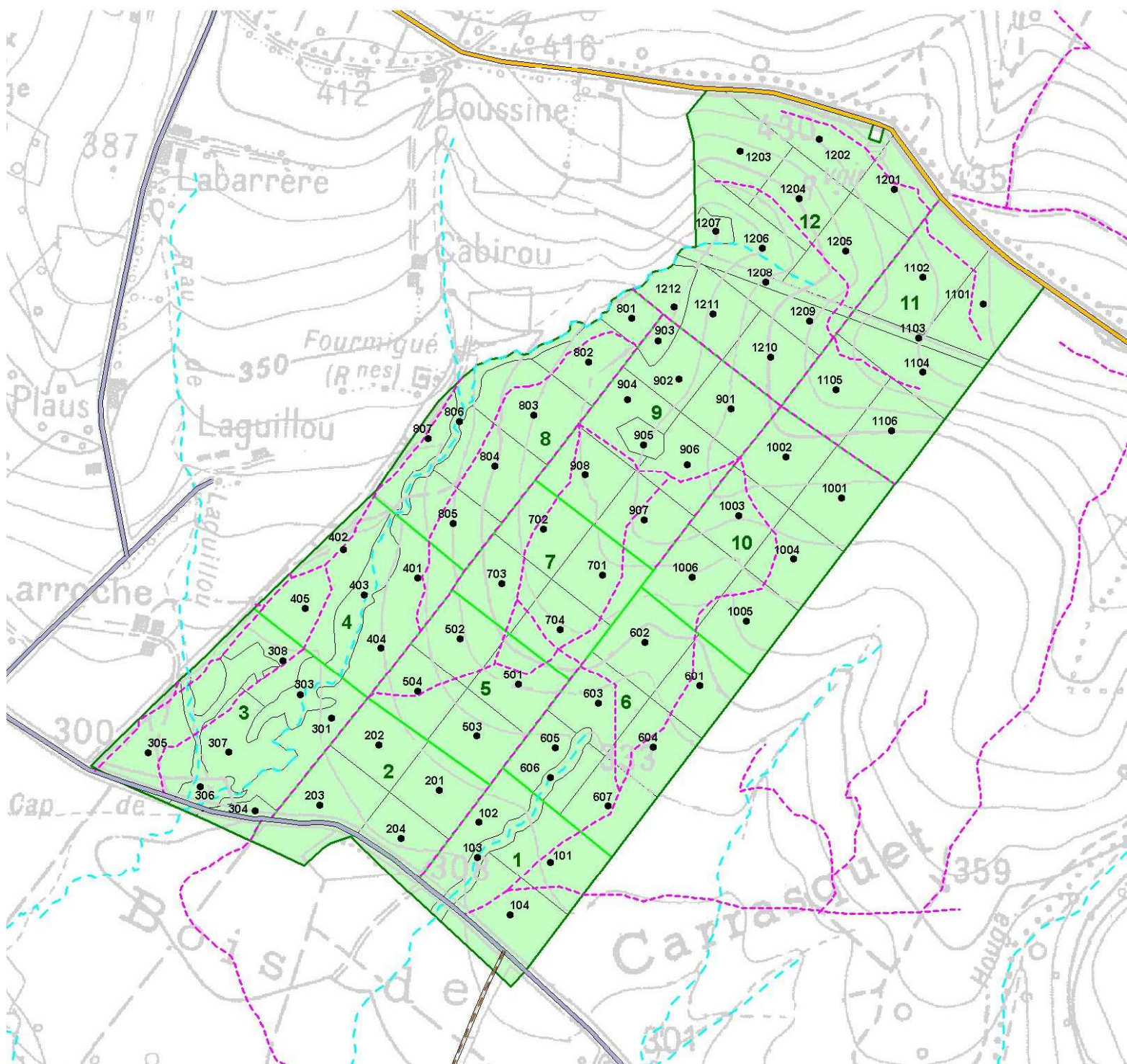
Carte de unités élémentaires de description

 Périimètre de la forêt communale

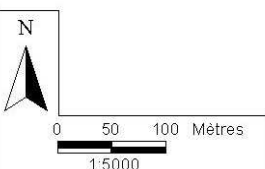
 Limite de parcelle forestière

 1002

Unité élémentaire de description



Autres légendes : Voir la carte de l'infrastructure et des équipements



Forêt communale de Labatmale				
Tableau de répartition parcellaire et de correspondance Type de peuplement d'origine / Type de peuplement synthétique				
Numéro de parcelle Surface totale	Numéro d'unité élémentaire de description	Surface totale (ha)	Type de peuplement d'origine	Type de peuplement synthétique
1	101	1,01	F-CHH-23T	F-CHH-M
3,62 ha	102	0,97	F-HCH-23T	F-HCH-M
	103	0,33	F-A.F-23	F-A.F-M
	104	1,31	F-CHH-23T	F-CHH-M
2	201	0,77	F-CHH-33T	F-CHH-R
3,34 ha	202	0,72	F-CHH-33T	F-CHH-R
	203	1,25	F-CHH-33T	F-CHH-R
	204	0,60	F-CHH-33T	F-CHH-R
3	301	0,81	F-CHH-33T	F-CHH-G
5,00 ha	303	0,44	F-CHH-33T	F-CHH-G
	304	0,27	F-CHH-23T	F-CHH-M
	305	1,04	F-CHH-33T	F-CHH-G
	306	0,70	I-HCH-44T	F-HCH-M
	307	0,88	F-CHH-33T	F-CHH-G
	308	0,86	F-HCH-33T	F-HCH-G
4	401	0,81	F-CHH-23	F-CHH-M
3,33 ha	402	0,51	F-HCH-33T	F-HCH-G
	403	0,58	I-A.F-44T	F-A.F-M
	404	0,57	F-HCH-33T	F-HCH-G
	405	0,86	F-HCH-33T	F-HCH-G
5	501	0,82	F-HEF-se	F-HEF-E
3,10 ha	502	0,76	F-HEF-se	F-HEF-E
	503	0,76	F-HEF-se	F-HEF-E
	504	0,76	F-HEF-se	F-HEF-E
6	601	0,81	F-CHF-12	F-CHF-P
4,95 ha	602	0,93	F-CHF-12	F-CHF-P
	603	0,82	I-HCH-44T	F-HCH-M
	604	0,76	F-HCH-12	F-HCH-P
	605	0,69	F-HCH-22	F-HCH-M
	606	0,18	F-HCH-12T	F-HCH-P
	607	0,76	F-HCH-22T	F-HCH-M
7	701	0,81	F-CHH-23T	F-CHH-M
3,18 ha	702	0,77	F-CHH-33T	F-CHH-G
	703	0,79	F-CHH-23T	F-CHH-M
	704	0,81	F-CHH-23T	F-CHH-M
8	801	0,30	F-HCH-23T	F-HCH-M
4,88 ha	802	0,70	I-HCH-44T	F-HCH-M
	803	1,10	F-HCH-23T	F-HCH-M
	804	1,02	F-HCH-23T	F-HCH-M
	805	0,81	F-HCH-23	F-HCH-M
	806	0,45	F-HCH-23	F-HCH-M
	807	0,50	F-HCH-23T	F-HCH-M
9	901	0,78	F-A.R-22	F-A.R-M
4,82 ha	902	0,58	I-A.R-44T	F-A.R-M
	903	0,17	I-CHF-44T	F-CHH-M
	904	0,68	F-A.R-33T	F-A.R-G
	905	0,20	I-A.R-44T	F-A.R-M
	906	0,82	F-A.R-23	F-A.R-M
	907	0,79	F-A.R-12	F-A.R-M
	908	0,80	F-HCH-23T	F-HCH-M
10	1001	0,89	F-A.F-23T	F-A.F-M
5,07 ha	1002	0,84	F-CHH-12	F-CHH-P
	1003	0,79	F-CHH-33T	F-CHH-G
	1004	0,81	F-CHH-23	F-CHH-M
	1005	0,88	F-CHF-22	F-CHF-M
	1006	0,86	F-CHF-23	F-CHF-M
11	1101	1,07	F-CHH-33T	F-CHH-G
5,40 ha	1102	1,36	F-HCH-23T	F-HCH-M
	1103	0,22	F-EPC-ga	F-EPC-E
	1104	0,90	F-CHF-12	F-CHF-P
	1105	0,95	F-CHH-12	F-CHH-P
	1106	0,90	I-A.F-44T	F-A.F-M
12	1201	0,72	F-CHF-23	F-CHF-M
8,50 ha	1202	1,07	F-A.F-23T	F-A.F-M
	1203	1,08	F-CHH-23T	F-CHH-M
	1204	0,84	F-A.F-12T	F-A.F-M
	1205	1,17	F-CHF-22T	F-CHF-M
	1206	0,84	F-HCH-12	F-HCH-P
	1207	0,17	F-CHF-23T	F-CHF-M
	1208	0,31	F-EPC-ga	F-EPC-E
	1209	0,54	I-CHH-44T	F-CHH-M
	1210	0,74	F-CHH-23T	F-CHH-M
	1211	0,68	I-CHH-44T	F-CHH-M
	1212	0,34	F-CHH-23T	F-CHH-M

Forêt communale de Labatmale																	
REPARTITION PARCELLAIRE DES TYPES DE PEUPELEMENTS SYNTHETIQUES																	
				PEUPELEMENTS FEUILLUS										PEUPELEMENTS RESINEUX			
				50,81 ha										4,38ha			
				92 %										8 %			
				Futaie régulière (ou taillis sous futaie régularisé)										Futaie régulière			
				50,81 ha 92 %										4,38 ha 8 %			
ESSENCE PREPONDERANTE				Hêtre			Feuillus divers		Chêne pédonculé					Epicéa commun		Résineux divers	
				18,66 ha 34 %			4,61 ha 8 %		27,54 ha 50 %					0,53 ha 1 %		3,85 ha 7 %	
ESSENCES SECONDAIRES				Feuillus divers		Chênes (pedonculé et sessile)		Mélange	Hêtre				Feuillus divers		---	Feuillus divers	
				fourré à gaulis	futaie jeune à PB et BM	futaie en maturation à BM et GB	futaie adulte à GB	futaie en maturation à BM et GB	futaie jeune à PB et BM	futaie en maturation à BM et GB	futaie adulte à GB	futaie adulte à GB en cours de régénération	futaie jeune à PB et BM	futaie en maturation à BM et GB	gaulis à perchis	futaie en maturation à BM et GB	futaie adulte à GB
parcelle	surface totale (ha)	surface terrière (m²/ha)	volume total (m³/ha)	F-HEF-E 6 %	F-HCH-P 3 %	F-HCH-M 20 %	F-HCH-G 5 %	F-A.F-M 8 %	F-CHH-P 3 %	F-CHH-M 18 %	F-CHH-G 11 %	F-CHH-R 6 %	F-CHF-P 5 %	F-CHF-M 7 %	F-EPC-E 1 %	F-A.R-M 6 %	F-A.R-G 1 %
1	3,62	21	293			0,97		0,33		2,32							
2	3,34	10	161									3,34					
3	5,00	24	386			0,70	0,86			0,27	3,17						
4	3,33	21	307				1,94	0,58		0,81							
5	3,10	0	0	3,10													
6	4,95	28	388		0,94	2,27							1,74				
7	3,18	26	410							2,41	0,77						
8	4,88	26	379			4,88											
9	4,82	31	360			0,80				0,17						3,17	0,68
10	5,07	16	211					0,89	0,84	0,81	0,79			1,74			
11	5,40	18	237			1,36		0,90	0,95		1,07		0,90		0,22		
12	8,50	21	268		0,84			1,91		3,38				2,06	0,31		
TOTAL	55,19	21	290	3,10	1,78	10,98	2,80	4,61	1,79	10,17	5,80	3,34	2,64	3,80	0,53	3,17	0,68
PB : Petits Bois : classes de diamètres 20 à 25 cm - BM : Bois Moyens : classes de diamètres 30 à 45 cm - GB : Gros Bois : classes de diamètres 50 à 60 cm - TGB : Très Gros Bois : classes de diamètres 65 cm et +																	

Forêt communale de Labatmale														
Description des types de peuplements synthétiques														
Type de peuplement synthétique	Surface (ha)	%	Regroupement des types élémentaires de peuplements	Données dendrométriques et descriptives										
				(exprimées en moyenne ou suivant une fourchette (mini , moyen, maxi) (non précomptable : Ø < 17,5 cm)										
Futaie régulière (ou taillis sous futaie régularisé)	55,19	100%		Hauteur dominante m	Diamètre moyen cm	Densité nombre / ha	Surface terrière m² / ha	Hauteur découpe m	Coefficient de forme	Volume total m³ / ha	Etat sanitaire	Qualité des bois	Nombre d'UED	Observations
F-HEF-E : Fourré à gaulis de hêtre prépondérant et de feuillus divers	3,10	6%	Peuplement initial : F-HEF-se	3 à 4	1 / 5 / 10	1000 / 2000 / 2500	non précomptable	---	---	---	Bon	---	4	Ouverture du cloisonnement sylvicole à faire rapidement Dégagement à faire rapidement chèvrefeuille abondant
F-HCH-P : Futaie régulière jeune de hêtre prépondérant et de chêne	1,78	3%	Peuplement initial : F-HCH-12(T)	26 / 29 / 30	20 / 25 / 35	300	20 / 25 / 29	15 / 20 / 25	0,68	245 / 342 / 424	Bon sauf chancre du hêtre P12	sciage médiocre 5 % papeterie, chauffage 95 %	3	Un peu de taillis à exploiter encore P12 10 % CHS P6 TGB de chêne de très mauvaise qualité P6, près du ruisseau
F-HCH-M : Futaie régulière en maturation de hêtre prépondérant et de chêne	10,98	20%	Regroupement de : F-HCH-22(T), F-HCH-23(T), I-HCH-44T	24 / 28 / 35	35 / 40 / 50	150 / 260 / 530	19 / 26 / 35	16 / 21 / 26	0,68	250 / 366 / 555	Bon sauf chancre du hêtre P1, 8 et 11	menuiserie 5 % sciage médiocre 20 % papeterie, chauffage 75 %	14	10 à 30 % CHS P6 et 8 Indices de présence du chevreuil P1 et 8
F-HCH-G : Futaie régulière adulte de hêtre prépondérant et de chêne	2,80	5%	Peuplement initial : F-HCH-33T	26 / 30 / 36	30 / 55 / 90	130 / 160 / 190	20 / 25 / 30	19 / 24 / 30	0,68	323 / 393 / 518	Bon sauf chancre du hêtre P3 (partie nord)	menuiserie 10 % sciage médiocre 25 % papeterie, chauffage 65 %	4	Présence du CHS P4
F-A.F-M : Futaie régulière en maturation de feuillus divers	4,61	8%	Regroupement de : F-A.F-12(T), F-A.F-23(T), I-A.F-44(T)	22 / 27 / 35	30 / 40 / 45	150 / 230 / 300	12 / 18 / 22	15 / 19 / 24	0,65	148 / 224 / 254	Bon Traces de chancre du hêtre P1	sciage médiocre 20 % papeterie, chauffage 80 %	6	Aucune essence prépondérante Présence du CHS P12 Gélivures assez nombreuses P12
F-CHH-P : Futaie régulière jeune de chêne prépondérant et de hêtre	1,79	3%	Peuplement initial : F-CHH-12	21 / 22 / 24	30 / 35	200 / 300 / 400	13 / 16 / 19	17 / 18 / 20	0,68	172 / 196 / 220	Bon	sciage médiocre 10 % papeterie, chauffage 90 %	2	Présence du pic noir P12
F-CHH-M : Futaie régulière en maturation de chêne prépondérant et de hêtre	10,17	18%	Regroupement de : F-CHH-23(T), I-CHF-44T, I-CHH-44T	19 / 27 / 32	35 / 40 / 55	80 / 270 / 500	14 / 21 / 27	12 / 20 / 27	0,68	153 / 291 / 431	Bon sauf chancre du hêtre P7 et 12	sciage médiocre 20 % papeterie, chauffage 80 %	14	CHS abondant dans la partie nord-est de la P4 Chèvrefeuille et houx abondant P7 Indices de présence du chevreuil P10 et 12
F-CHH-G : Futaie régulière adulte de chêne prépondérant et de hêtre	5,80	11%	Peuplement initial : F-CHH-33T	26 / 31 / 37	40 / 50 / 85	80 / 160 / 220	9 / 20 / 29	19 / 23 / 25	0,68	129 / 307 / 493	Bon Traces de chancre du hêtre P3 et 7	menuiserie 5 % sciage médiocre 30 % papeterie, chauffage 65 %	7	Partie sud-ouest de la P3 à régénérer sans tarder Présence du pic noir P10
F-CHH-R : Futaie régulière adulte de chêne prépondérant et de hêtre en cours de régénération	3,34	6%	Peuplement initial : F-CHH-33T	28 / 31 / 34	60 / 65	30	9 / 10 / 11	23 / 25 / 27	0,68	147 / 164 / 187	Bon	sciage médiocre 60 % papeterie, chauffage 40 %	4	Coupe définitive programmée en 2015 P2 Cloisonnement sylvicole à créer P2 Semis à fourré < 1m en densité suffisante (> 2500 semis/ha) Semis de CHP 80 %, HET 15 % et A.F 5% (CHT et TUL)
F-CHF-P : Futaie régulière jeune de chêne prépondérant et de feuillus divers	2,64	5%	Peuplement initial : F-CHF12	24 / 27 / 30	25 / 30	300 / 420 / 650	26 / 27 / 28	14 / 19 / 23	0,68	292 / 352 / 438	Bon sauf châtaigniers (déperissement)	sciage médiocre 5 % papeterie, chauffage 95 %	3	Présence de quelques CHS au nord de la P6
F-CHF-M : Futaie régulière en maturation de chêne prépondérant et de feuillus divers	3,80	7%	Regroupement de : F-CHF-22(T), F-CHF-23(T)	23 / 26 / 30	30 / 35	100 / 340 / 530	9 / 18 / 27	19 / 19 / 22	0,68	110 / 240 / 376	Bon Traces de chancre du hêtre P12	sciage médiocre 25 % papeterie, chauffage 75 %	5	1 TGB CHS P12 Indices de présence du chevreuil P10 Futaie élancée de BM P10
F-EPC-E : Gaulis à perchis d'epicéa commun	0,53	1%	Peuplement initial : F-EPC-ga	7 / 9 / 11	5 / 10	2000	non précomptable	---	---	---	Bon Formes défectueuses (cimes multiples)	papeterie, chauffage 100 %	2	Ancienne plantation sous une ligne électrique pour produire des sapins de Noël pour la commune Laisser pousser en l'état
F-A.R-M : Futaie régulière en maturation de résineux divers (Bouquets de pin laricio, mélèze, douglas, cyprès de Lawson et thuya plicata)	3,17	6%	Regroupement de : F-A.R-12, F-A.R-22, F-A.R-23, I-A.R-44T	23 / 27 / 28	30 / 40 / 45	230 / 320 / 460	23 / 32 / 39	18 / 22 / 27	0,52	269 / 369 / 456	Bon sauf pins laricios (cimes abîmées autour palombière)	menuiserie 10 % sciage médiocre 30 % papeterie, chauffage 60 %	5	Enrésinement des années 1957 à 1962 Etat sanitaire des pins laricios à surveiller Présence d'une zone humide Extraction des GB et des TGB au profit des BM et GB en cours de maturation
F-A.R-G : Futaie régulière adulte de résineux divers	0,68	1%	Peuplement initial : F-A.R-33T	27	50	200	32	23	0,52	383	Bon	sciage médiocre 50 % papeterie, chauffage 50 %	1	Futaie mûre de cyprès de lawson Extraction des GB et des TGB au profit des BM et GB en cours de maturation
TOTAL	55,19	100%											74	

Forêt Communale de Labatmale

55,19 ha

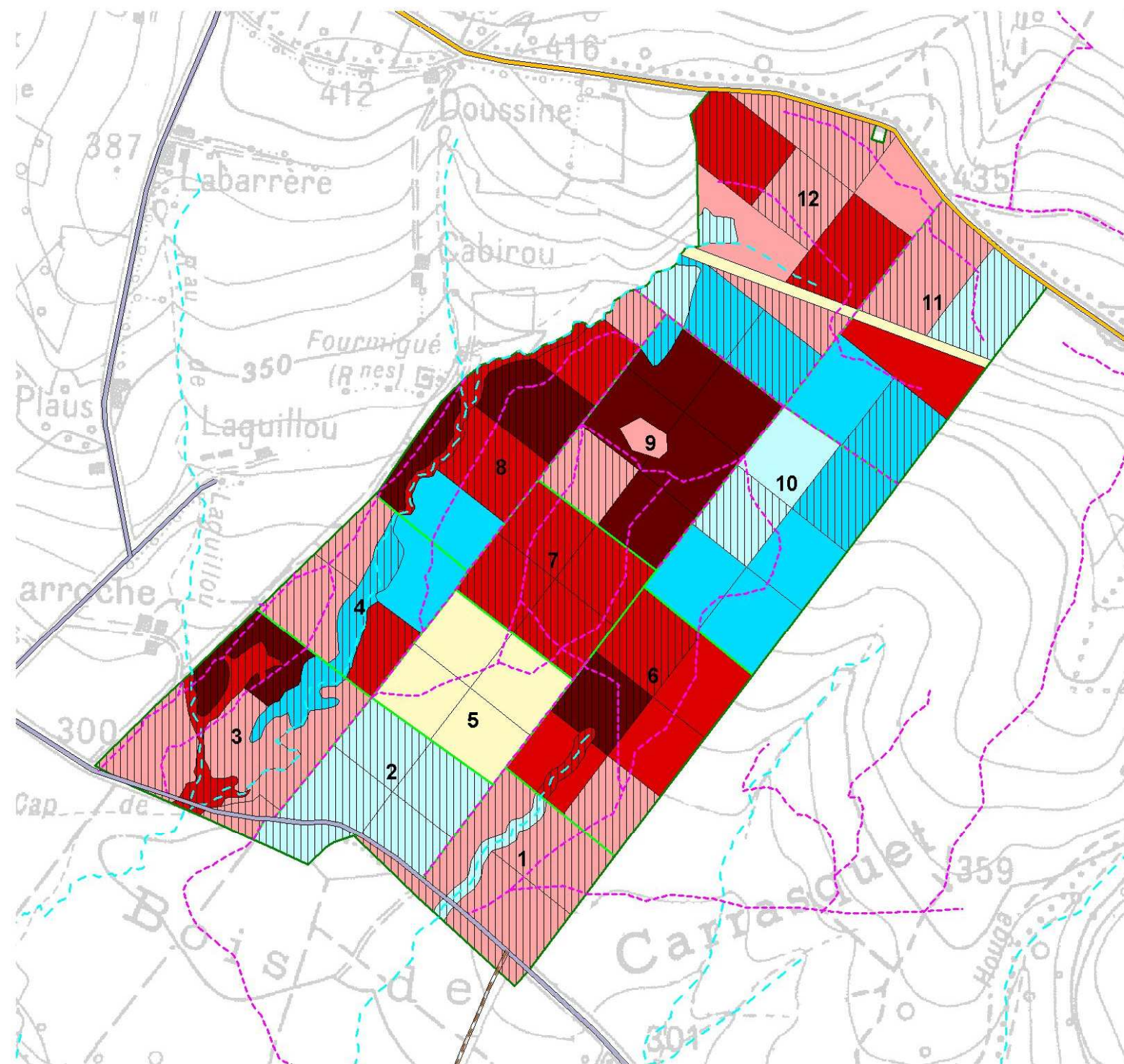
Révision d'aménagement forestier 2015-2034

Carte de la surface terrière

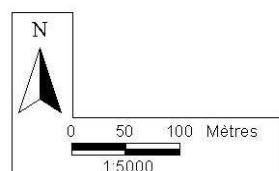
- Capital sur pied très faible - $G = 0 - 7 \text{ m}^2/\text{ha}$ - 3,63 ha -
 Capital sur pied faible - $G = 8 - 14 \text{ m}^2/\text{ha}$ - 6,88 ha
 Capital sur pied moyen - $G = 15 - 19 \text{ m}^2/\text{ha}$ - 9,52 ha
 Capital sur pied fort - $G = 20 - 24 \text{ m}^2/\text{ha}$ - 15,09 ha
 Capital sur pied très fort - $G \geq 25 \text{ m}^2/\text{ha}$ - 20,07 ha
 dont 13,14 ha avec $G = 25 - 29 \text{ m}^2/\text{ha}$
 et 6,93 ha avec $G = 30 - 39 \text{ m}^2/\text{ha}$

- Périimètre de la forêt communale
 Limite de parcelle forestière

Présence d'au moins 1 Très Gros Bois par unité élémentaire de description sur 38,49 ha



Autres légendes : Voir la carte de l'infrastructure et des équipements



FORET COMMUNALE DE LABATMALE											
	RECETTES HT (€ 2013)						DEPENSES HT (€ 2013)				
ANNEE	COUPES VENDUES	COUPES DELIVREES	CONCESSIONS, AUTRES PRODUITS	DIVERS	AIDES, SUBVENTIONS	TOTAL DES RECETTES	FRAIS DE GARDERIE	CONTRIBUTION à l'ha	HONORAIRES	TRAVAUX	TOTAL DEPENSES
1999	8550		190			8 740	870			771	1 641
2000	2902	5879	190			8 971	900			2833	3 733
2001	4469		190			4 659	467			1324	1 791
2002	2356	730	183	53	3659	6 981	333			9241	9 574
2003	8406		180			8 586	861			1697	2 558
2004	2328	4638	175	23	1409	8 573	719			5164	5 883
2005	197	2199	172			2 568	258			1588	1 846
2006	8331		169		1666	10 166	853			1765	2 618
2007	1632	1632	0		1271	4 535	164			5088	5 252
2008	92	899	214			1 205	121			2636	2 757
2009	123	2292	214		1204	3 833	264			2767	3 031
2010	6825		210			7 035	706			0	706
2011	127	2199	206			2 532	254			430	684
2012	16413	1628	202			18 243	1 830	111		546	2 487
2013	35	2671	200			2 906	291	110		0	401
TOTAL HT (€ 2013)	62786	24767	2695	76	9209	99533	8 891	221	0	35850	44962
Moyenne annuelle €/an	4186	1651	180	5	614	6636	593	15	0	2390	2997

FORET COMMUNALE DE LABATMALE								
TRAVAUX : DEPENSES PASSEES HORS TAXES (en Euros de l'année 2013)								
	Maintenance foncier	Actions sylvicoles		Autres actions		Desserte		
	Entretien	Entretien	Investissement	Entretien		Entretien	Investissement	
Année	Limites Parcellaire	Amélioration	Régénération	Lotissement affouage	Accueil-paysage	Pistes et RF	Pistes et RF	Total (€)
1999	629				142			771
2000	497		819	1137	171	209		2833
2001			644		239	441		1324
2002	423		672	587	174		7385	9241
2003	234		778	549	136			1697
2004	265		2922	1834	143			5164
2005			1448		140			1588
2006			810	955				1765
2007	699		3465	924				5088
2008			2636					2636
2009			2767					2767
2010								0
2011				219		211		430
2012	474	72						546
2013								0
Total (€)	3221	72	16961	6205	1145	861	7385	35850
%	9,0	0,2	47,3	17,3	3,2	2,4	20,6	100,0
Moyenne annuelle € / an	215	5	1131	414	76	57	492	2390

FORÊT COMMUNALE de LABATMALE																		
PRODUCTION LIGNEUSE : RECOLTES PASSEES de 1999 à 2013 (m ³)																		
Essence Catégories de diamètres	CHE 50 et +	CHE 30/45	CHE 25 et -	CHE Total	HET 40 et +	HET 30/35	HET 25 et -	HET Total	A.F 25 et +	A.F 20 et -	A.F Total	A.R 25 et +	A.R 20 et -	A.R Total	Houppiers feuillus	Houppiers résineux	Volume total (m ³)	%
Vente à des professionnels (m ³)	210	129	1	340	507	87	1	595	20	0	20	254	22	276	0	31	1262	39
Délivrance à la Commune (m ³)	5	125	164	294	75	90	212	377	228	124	352	0	0	0	844	0	1867	57
Vente à des particuliers (m ³)	11	16	9	36	17	6	6	29	17	11	28	1		1	10	39	143	4
Volume total récolté (m ³)	226	270	174	670	599	183	219	1001	265	135	400	255	22	277	854	70	3272	100
Volume moyen annuel récolté (m ³ /an)	15,1	18,0	11,6	44,7	39,9	12,2	14,6	66,7	17,7	9,0	26,7	17,0	1,5	18,5	56,9	4,7	218	---
Dont total Commune + particuliers (m ³)	16	141	173	330	92	96	218	406	245	135	380	1	0	1	854	39	2010	61